Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 14 décembre 2017

Présents

VENEAU Michel	
MEZY Michel	
HENRY Micheline	
RENAUD Michel	
QUILLIER Pascale	
REBOULLEAU Sylvie	
BRUERE Charly	
DENUE Marie-Claire	
COUCUREAU Martine	
GUILLEMET Christine	
DELAS Christian	
THENOT Alain	
MANGEOT Denis	
DUCHEMIN Véronique	arrivée à 18 h 37
BOTTE Anne-France	
DEMAY Thierry	
BOCQUET Christophe	
MOUAT Chérif	arrivé à 18 h 21
JOUY Vérohanitra	
WICKERS Franck	
CORNETTE Marie-Jeanne	
DHERBIER Alain	
BEZOU Sylviane	
PERREAU Christian	
PETOUILLAT Nathalie	
DE SAINTE-CROIX Andrée	

Absents

BLOIN Denis	
VEYCHARD Christophe	Pouvoir à Christophe Bocquet
FOREST Isabelle	Pouvoir à Marie-Claire Denué
LOUIS Véronique	Pouvoir à Anne-France Botté
PASSAS Joël	Pouvoir à Sylviane Bezou
BOUJLILAT Hicham	Pouvoir à Alain Dherbier
MOLINA Isabelle	Pouvoir à Andrée de Sainte Croix

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre · Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 14 décembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 14 décembre 2017 à 18 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Fiscalité locale 2018 – Vote des taux des "impôts ménages".
2. Surtaxes communales 2018 – Budgets Eau et Assainissement.
3. Patrimoine – Modification des durées d'amortissement.
4. Budget Primitif 2018 – Ville, Eau, Assainissement et STIC.
5. Exercice 2018 – Gestion active de la dette.
6. Exercice 2018 – Formation des élus.
7. Exercice 2018 – Subvention de fonctionnement supérieure à 23 000€ à l'Association "Trait d'Union 58".
8. Exercice 2017 – Décision Modificative n° 3 – Budget de la Ville.
9. Délégation du compte de soutien à la SARL EDEN CINEMA pour les travaux entrepris du 20/05/2016 au 15/09/2017.
10. Pays Bourgogne Nivernaise – Contrat territorial des Rivières Vrille, Nohain, Mazou : Clé de répartition et montant à la charge de la Commune pour l'année 2017.
11. DETR 2018 – Réhabilitation de l'ancien Palais de justice : création d'un restaurant et aménagement d'une salle de spectacle.
12. DETR 2018 – Aménagement du Quartier Ouest : Phase 2 « Place Baudin et Vieux Château ».
13. DETR 2018 – Résidentialisation - Opération 2018.
14. Contrat de développement territorial pour la Nièvre – Création d'une voie verte liaison de la Loire à vélo entre Cher et Nièvre.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

B) AFFAIRES GENERALES

15. Convention Application du Droit des Sols entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Commune de Donzy.
16. Convention Application du Droit des Sols entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Commune de Tracy-sur-Loire.
17. Commission communale d'accessibilité des personnes handicapées : rapport annuel.
18. Recensement de la population 2018 : Indemnités des agents recenseurs.
19. Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2018.
20. Dénomination de l'ancien tribunal.

C) AFFAIRES JURIDIQUES

21. Legs de Madame WOZNIAK Jeannine.
22. Bail emphytéotique administratif pour la construction d'un lieu de culte.
23. Rapport annuel du SIAEP sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable.

D) AFFAIRES TECHNIQUES

24. Rues Chollet et Berthelot - enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange - mise en œuvre de la convention cadre.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

Motion présentée par les « Elus communistes Front de Gauche et PRG ».

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

A l'issue de ce Conseil municipal, j'aurai le plaisir de vous convier toutes et tous à partager une collation pour fêter ensemble la fin de l'année.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre - Bourgogne

Cosne-Cours-sur-Loire, le 14 décembre 2017

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 14 décembre 2017 à 18 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Fiscalité locale 2018 – Vote des taux des "impôts ménages".
2. Surtaxes communales 2018 – Budgets Eau et Assainissement.
3. Patrimoine – Modification des durées d'amortissement.
4. Budget Primitif 2018 – Ville, Eau, Assainissement et STIC.
5. Exercice 2018 – Gestion active de la dette.
6. Exercice 2018 – Formation des élus.
7. Exercice 2018 – Subvention de fonctionnement supérieure à 23 000€ à l'Association "Trait d'Union 58".
8. Exercice 2017 – Décision Modificative n° 3 – Budget de la Ville.
9. Délégation du compte de soutien à la SARL EDEN CINEMA pour les travaux entrepris du 20/05/2016 au 15/09/2017.
10. Pays Bourgogne Nivernaise – Contrat territorial des Rivières Vrille, Nohain, Mazou : Clé de répartition et montant à la charge de la Commune pour l'année 2017.
11. DETR 2018 – Réhabilitation de l'ancien Palais de justice : création d'un restaurant et aménagement d'une salle de spectacle.
12. DETR 2018 – Aménagement du Quartier Ouest : Phase 2 « Place Baudin et Vieux Château ».
13. DETR 2018 – Résidentialisation - Opération 2018.
14. Contrat de développement territorial pour la Nièvre – Création d'une voie verte liaison de la Loire à vélo entre Cher et Nièvre.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

B) AFFAIRES GENERALES

15. Convention Application du Droit des Sols entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Commune de Donzy.
16. Convention Application du Droit des Sols entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Commune de Tracy-sur-Loire.
17. Commission communale d'accessibilité des personnes handicapées : rapport annuel.
18. Recensement de la population 2018 : Indemnités des agents recenseurs.
19. Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2018.
20. Dénomination de l'ancien tribunal.

C) AFFAIRES JURIDIQUES

21. Legs de Madame WOZNIAK Jeannine.
22. Bail emphytéotique administratif pour la construction d'un lieu de culte.
23. Rapport annuel du SIAEP sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable.

D) AFFAIRES TECHNIQUES

24. Rues Chollet et Berthelot - enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange - mise en œuvre de la convention cadre.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

25. Motion présentée par les « Elus communistes Front de Gauche et PRG » pour le maintien du Centre 15 dans la Nièvre.
26. Motion de soutien à l'activité du site Vallourec de Cosne-Cours-sur-Loire.

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

MAIRIE de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre)

A l'issue de ce Conseil municipal, j'aurai le plaisir de vous convier toutes et tous à partager une collation pour fêter ensemble la fin de l'année.

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 14 décembre 2017

Michel Veneau
Nous avons le quorum.

Je vais vous lire les pouvoirs.
Mme Forest donne pouvoir à Mme Denué. M. Veychard donne pouvoir à M. Bocquet. Mme Louis donne pouvoir à Mme Botté. Mme Molina à Mme de Sainte-Croix. M. Passas donne pouvoir à Mme Bezou. M. Boujlilat à M. Dherbier.
Nous allons désigner un ou une secrétaire de séance. Marie-Jeanne Cornette.

Avez-vous des observations par rapport au conseil municipal du 16 novembre 2017 ?
Pas d'observation ? Ce compte rendu est approuvé.

Par rapport aux rapports que vous avez sur table, avez-vous des observations ?
Pas d'observations.

Nous allons passer à l'ordre du jour.

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,
A l'ordre du jour du conseil de ce soir, nous serons amenés à voter le budget 2018. Il en va ainsi de la vie de la commune et par-delà, du débat démocratique qui est nécessaire. M. Demay reviendra dans le détail sur les éléments qui constituent ce dossier. Ce soir, je souhaiterais que nous tous ici puissions, par respect pour les employés de Vallourec, mener notre débat dans la sérénité la plus sincère de nous tous. Je vous fais confiance. C'est en effet mardi dernier vers 18 h que Vallourec annonçait la possible cession de son activité, produit de forage, à l'issue de négociations exclusives menées avec un groupe américain. Il s'agirait d'une offre ferme de rachat de toute la branche pour un montant de 63 millions de dollars, indiquait encore le communiqué par le groupe. L'offre de rachat comprendrait notamment les activités industrielles de Vallourec en France, à l'exception – et c'est là le gros souci – des sites de Cosne-Cours-sur-Loire et de Tarbes. La situation est grave et je voudrais ce soir, au nom de tous les membres du conseil municipal, assurer les 120 ouvriers de Vallourec Cosne de notre extrême vigilance. Sachez que la municipalité mettra tout en œuvre, dans la mesure de ses moyens et de ses prérogatives pour permettre aux ouvriers de Vallourec de conserver leur emploi. La question que je me pose aujourd'hui est la suivante : que peut le maire d'une ville de 10 000 habitants pour maintenir des emplois sur sa commune face à un géant de l'industrie américain. Certains pourront penser qu'il s'agit d'un combat inégal, entre David et Goliath, en quelque sorte, mais rappelez-vous, ce n'est pas le géant qui est sorti le vainqueur du combat. Je suis conscient que ce poste de maire implique de la modestie et de l'humilité. Mais il impose également de l'audace, de la volonté et du courage. Aussi, de par ma fonction et mon tempérament, je pense que rien n'est impossible. Ainsi, pour soutenir les ouvriers de Vallourec, il conviendrait impérativement de jouer collectif. C'est ce que nous allons faire. Ça a été annoncé mardi soir à la communauté de

communes. C'est la ligne de conduite qui est la mienne. De nombreuses réunions de travail sont d'ores et déjà prévues, dont une samedi je l'espère, et au début de l'année, en ce qui concerne Monsieur le préfet. Elles vont permettre de coordonner les démarches des élus du territoire et de mobiliser les membres du gouvernement en charge de ce dossier. En tant que maire de Cosne, je suis prêt à étudier toutes les solutions, avec tous nos collègues, qui pourraient permettre de maintenir l'emploi. Dans la mesure des moyens de la ville, appuyer toute initiative qui irait dans le bon sens, en partenariat avec la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain, qui en a la compétence, la Région et bien sûr l'Etat qui est là pour piloter toutes ces opérations. Car je sais – et nous le savons tous – que derrière ces décisions qui viennent de l'autre bout du monde, il y a des familles qui s'inquiètent, des hommes et des femmes qui doutent. En tant que maire, je m'engage ici ce soir devant vous à dépenser toute l'énergie nécessaire pour maintenir le site de Cosne. J'invite tous les élus à se mobiliser, et j'ai confiance en vous, pour qu'on soit tous derrière ce dossier. A mon sens, le maintien des 120 emplois sur notre commune se situe au-delà du positionnement de chacun. Je proposerai à la fin de la séance du conseil, dans le cadre des questions supplémentaires, le vote d'une motion affirmant le soutien des élus et leur extrême vigilance quant au devenir du site de Cosne-Cours-sur-Loire, qui sera présentée tout à l'heure par M. Mangeot.

Je terminerais cette intervention en demandant à chacun d'entre vous de garder à l'esprit que nous avons été lus, tous, pour servir. C'est ce que nous faisons au quotidien. Le mandat municipal doit être un mandat de proximité, où chaque membre de l'équipe municipale justifie son engagement par un attachement à son territoire et par un partage de conviction. Je reste convaincu que si notre pays a besoin de métropoles fortes pour faire face au défi de la mondialisation, il doit également soutenir les initiatives des territoires comme le nôtre et faire en sorte qu'ils soient des territoires d'avenir. Nous devons poser les fondamentaux d'une nouvelle approche de l'aménagement du territoire, capable de dépasser les clivages urbains/ruraux. J'ai d'ailleurs à ce sujet écrit le 7 novembre 2017 au secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires afin de le sensibiliser aux difficultés rencontrées sur notre bassin de vie. Je l'ai invité à venir nous rencontrer dans la mesure de ses possibilités, sur notre territoire. Une stratégie de développement qui à mon sens prend toute sa dimension au regard des éléments que nous subissons aujourd'hui.

Je vais passer la parole à M. Demay qui va vous présenter les chiffres du budget 2018. Je pense qu'ils traduisent parfaitement la stratégie de l'équipe municipale, fondée sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une politique d'investissement volontariste.

A. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Fiscalité locale 2018 – Vote des taux des « impôts ménages »

Thierry Demay
Nous commençons par le premier point qui intéresse principalement nos concitoyens : le vote des taux.
Taxe d'habitation : 11,62 %
Foncier bâti : 18,65 %

Foncier non bâti : 81,90 %
Ces taux, avec les bases estimées, telles qu'on peut les connaître à ce jour sur un budget primitif, amèneraient un produit attendu de :
1 740 194 € pour la taxe d'habitation
3 195 676 € pour le foncier bâti
108 478 € pour le foncier non bâti.
Pas d'augmentation des taux pour l'année 2018 en ce qui concerne la commune de Cosne-Cours-sur-Loire.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Ce n'est pas une question, mais plutôt une remarque.
Monsieur le maire, la baisse des dotations de l'Etat était programmée, vous la connaissiez. Et dans un but électoral, vous avez annoncé que vous diminueriez les impôts chaque année. Vous l'avez fait une fois, et ensuite, vous vous êtes rendu compte que c'était difficile. Mais c'est une technique électorale. Au même titre que votre promesse d'organiser un référendum pour les élus de Cours, pour leur proposer la séparation, vous n'avez absolument pas reculer devant cette éventualité.
Comme certains élus, vous avez appliqué la maxime de nos voisins du Cher : « faut être ben chti pour pas promettre ». C'est bien, mais ceci dit, pour moi, ce n'est pas comme ça que je vois les choses.
Ce qui m'inquiète le plus, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention dans votre discours que vous avez fait lors du repas des aînés à Cours. Vous avez dit que vous vous étiez engagé à baisser les impôts. Vous l'avez fait la première année. Vous vous êtes rendu compte que vous n'avez pas pu tenir. Vous feriez le maximum pour ne plus rien bouger jusqu'à la fin de votre mandat, à moins donc que l'Etat vous y contraigne. Sur ce point, on sera très vigilant, mais j'ai été réellement inquiet à Cours quand je vous ai entendu dire ça. Voilà juste la remarque que je voulais faire. Partant du principe que vous n'avez pas tenu vos engagements, vous ne serez pas surpris qu'on vote contre le premier point.

Michel Veneau
D'accord.
En ce qui concerne la baisse des impôts, c'est vrai que si j'avais pu, on aurait baissé tous les ans pendant le mandat, comme je m'y étais engagé pendant la campagne. Mais les dotations ont continué à baisser. Vous avez vu les chiffres tous les ans. Malheureusement, elles ont baissé tous les ans. On n'a pas pu tenir financièrement notre budget, il fallait maintenir les taux. Les élus qui s'occupent des finances, les services financiers m'ont même demandé de les augmenter légèrement, par rapport aux chiffres que l'on avait pour finaliser nos budgets. J'avais souhaité qu'on baisse, je vous le dis carrément, je ne reviendrai pas sur votre mandat, M. Dherbier, on ne revient pas sur le passé. Je dis que nos impôts sur Cosne, par rapport à notre bassin de vie, sont trop élevés. Je le dis depuis longtemps, déjà du temps de M. Béguin, du temps de M. Avrin. Je disais déjà qu'il fallait plus mutualiser pour qu'on puisse baisser les impôts. Et je ne payais pas mes impôts à Cosne à l'époque. Mais je disais que c'était anormal que ce soit les Cosnois qui aient la charge de toutes ces structures qui sont mises à disposition de nos voisins du Cher et de la Nièvre, qu'ils utilisent au quotidien. C'est normal, c'est le

bassin de vie et c'est la ville centre. Je trouve que ce n'est pas équitable au niveau de l'impôt. Mais c'est comme ça, on ne peut pas le faire du jour au lendemain. On avait souhaité – et vous le premier – en essayant de faire venir les gens du Cher pour participer à ce grand bassin de vie, cette communauté qui aurait comporté environ 45 000 habitants. On était tous d'accord sur ce sujet. Les impôts, c'est très délicat. Ils ne seront pas augmentés jusqu'en 2020, je le confirme. Si demain, l'Etat ne compense pas la taxe d'habitation, M. Dherbier, comment fait-on pour boucler notre budget ? C'est une question de fond. Si demain, l'Etat, au lieu de 100 %, ne nous donne que 90 ou 80 % de la taxe d'habitation, comment fait-on pour boucler notre budget. C'est difficile, les budgets, de plus en plus. Tous les élus de France le disent. On a été rigoureux, on n'a pas remplacé des agents, on a fait intervenir une association intermédiaire de temps en temps pour pallier ce manque d'effectif. Je le dis, dans la transparence, on l'a fait parce que c'était une nécessité budgétaire. Je ne le fais pas par plaisir. En ce moment, on a quelques agents en maladie, et on a besoin d'eux pour les manifestations, il faut aller chercher aux espaces verts et dans d'autres services pour les renforcer, pour qu'ils puissent assumer nos fêtes de Noël. On ne fait pas ça avec plaisir, quand on ne peut pas renouveler des agents, il ne faut pas croire.
C'est vrai que je ne suis pas berrichon, je ne suis pas normand. Mais je suis nivernais. Je vais essayer de tenir mes engagements si je le peux. Je ne suis pas non plus l'homme de la providence qui se permettra… Si l'Etat baisse de 200 ou 300 000 euros notre compensation sur la taxe professionnelle, je suis incapable de boucler le budget. Je vous le dis très sincèrement. J'espère que l'Etat ne le fera pas pour toutes nos collectivités. Ce n'est pas que la ville de Cosne qui est concernée. C'est toutes les collectivités, et surtout tous les territoires ruraux de France. Aujourd'hui, qui est le plus touché ? C'est bien la ruralité. Il faut qu'on soit solidaires entre nous, au niveau des ruraux, pour faire comprendre au gouvernement que nous avons besoin d'un peu plus de tolérance, d'un peu plus de souplesse au niveau de nos budgets. Sinon, on ne pourra pas tenir nos services, dans les 5 ou 10 ans à venir. On ne parle pas au quotidien, ce n'est pas pour demain qu'on parle, c'est pour maintenir nos collectivités dans les 5 ou 10 ans.
Voilà ce que je voulais vous dire. On va essayer de tenir, mais je ne suis pas un homme qui peut inventer des recettes que l'on n'a pas, ou qui viendraient du ciel.

Christian Perreau
De toute manière, c'est un débat qu'on a déjà eu, je me rappelle, avec M. Bloin. Le problème qu'on a, c'est la fixation des bases d'imposition. C'est un truc qu'on n'a pas été capable de réformer puisque ça date de 1967-72. On en a déjà parlé plusieurs fois avec M. Bloin. C'est sûr que ce qui est fait aujourd'hui, de supprimer la taxe d'habitation, c'est une manière de revoir le problème, puisqu'on n'a pas été capable en 40 ans de faire quelque chose, il faut bien y toucher. C'est sûr que ce sont les territoires ruraux qui sont les plus sanctionnés. Dans les grandes villes, ils paient beaucoup moins d'impôts que nous. Mais ça ne suffira pas, de toucher à la taxe d'habitation. Il faudra aussi toucher à la taxe foncière. Sinon, ça ne sert à rien. C'est énorme ce qu'on paie en taxe foncière. Et nous, les ruraux, on est vraiment désavantagés. Il y a aussi de la démagogie parce que c'est vrai qu'aujourd'hui, avec 1,7 % de CSG… Parce qu'à mon avis, la taxe d'habitation sautera pour tout le monde. A mon avis, c'est anticonstitutionnel de la faire sauter pour 80 % de la population. On verra, je prends les paris. Il est clair qu'aujourd'hui, un gars qui paie 2 000 € d'impôts locaux à Cosne, il faut qu'il ait 120 000 € de revenus avec 1,7 %. Donc, il n'y a pas beaucoup de gens dans ce cas-là. Tous les gens seront gagnants. Dans les communes rurales, c'est moins vrai parce que parfois, les impôts sont vraiment

bas, parce que les gens n'ont pas remonté, ils ont toujours fait de la démagogie. Mais dans une ville comme Cosne, on paie très cher, c'est vrai. Pour un pavillon, payer 2 000 € d'impôt, c'est énorme.

Thierry Demay
Pour toutes les personnes qui paient la taxe d'habitation, comme tous autour de cette table, j'imagine, c'est toujours quelque chose de désolant de devoir payer cette somme. Il faut bien comprendre que par contre, c'est une source de revenus au niveau de la commune qui est extrêmement importante.
Il y a une chose qui m'inquiète par rapport à cette envie du gouvernement de le faire. Je ne suis pas contre, de manière générale parce que je me dis que pour les particuliers qui ont à payer des sommes assez conséquentes, c'est une ponction en moins qui permettra quelque chose. Par contre, ce qui m'inquiète, c'est que je me dis que ces dizaines de milliards qui vont être supprimés, il faudra bien que le gouvernement les trouve ailleurs. C'est la question que je me pose. On vient de voir que la CFE a augmenté de 35 %. Donc, bien entendu, si on supprime des dizaines de milliards de taxe d'habitation aux communes qui seront compensés par l'Etat – avec j'espère une certaine indexation parce que si ça reste tous les ans pareil, vous imaginez bien que dans dix ans, ça ne sera plus du tout la même chose – il faudra bien que ces milliards, l'Etat les trouve autre part. De quelle façon ? Si c'est sur la CSG, personnellement, je trouve que c'est quelque chose d'intéressant parce que la CSG au moins, elle a une base beaucoup plus large, puisque ce sont tous les revenus du capital et du travail. Je pense que ça peut être quelque chose d'intéressant. Par contre, en tant que responsable des finances de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, je suis inquiet en me disant : comment ça va être redistribué au niveau de l'Etat. Pour l'instant, on nous annonce des choses, c'est bien gentil. On a essayé de faire un budget équilibré, puisque c'est la loi. Un budget sincère. Mais on est un peu inquiet de savoir exactement comment ça va se passer pour les années futures pour pouvoir rééquilibrer nos budgets de façon tout à fait satisfaisante, en fonction des programmes qu'on a mis en place à Cosne-Cours-sur-Loire, avec des projets qui sont quand même conséquents. Il ne faudrait pas que ça nous freine. Rien que la décision de diminuer les loyers au niveau des offices d'HLM, ça a déjà un impact puisqu'on va avoir sans aucun doute un ralentissement, par rapport au contrat de ville qui a été signé. C'est quelque chose d'inquiétant pour l'avenir. Mais personnellement, je suis pour la suppression pour tout le monde de la taxe d'habitation.

Christian Perreau
C'est sûr que la CSG, c'est ce qui est dans les tuyaux. Je ne suis pas dans le secret des dieux, mais c'est ce qui est dans les tuyaux. Ça sera une bagarre incessante pour être compensé, que ce soit dans tous les organismes, les conseils généraux, etc. Ça sera à nous de la mener. Même pour les organismes sociaux comme les HLM, l'histoire de baisser de 5 €, de toute manière, le problème, c'est que depuis des années, c'est l'escalade. A chaque fois, le gouvernement compense. A chaque fois, on remonte le loyer. Il faut casser la mécanique. On ne peut plus continuer comme ça. Il y a des loyers qui sont trop chers pour les revenus que les gens ont. La cause de la pauvreté des gens en France, c'est l'immobilier. Que ce soit pour les achats… C'est ça la cause de la pauvreté des gens. D'ailleurs, il y en a qui couchent dehors parce qu'ils n'ont pas les moyens, même avec un salaire, de se payer un logement.

Michel Veneau
En ce qui concerne les bailleurs sociaux, j'avais un conseil d'administration hier. On va voter en deux fois le budget : un budget si rien n'était fait par le gouvernement, avec des investissements programmés sur tant d'années ; et en janvier, après la loi de finance, on aura peut-être à se reprononcer sur un autre programme. Et c'est sûr que le programme sera certainement ralenti. C'est comme ça. On est en démocratie, il faut de temps en temps accepter les règles…

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.
M. Perreau, vous avez deux pouvoirs. Ça fait 6

2. Surtaxes communales 2018 – Budgets eaux et assainissement

Thierry Demay
Les surtaxes communales s'élevaient globalement à 1,57 €/m3 pour l'année 2017, se décomposant comme suit : 0,37 €/m3 pour l'eau et 1,20 €/m3 pour l'assainissement. Comme chaque année, le montant des surtaxes à fixer pour l'exercice à venir dépend des charges prévisionnelles du service qui sont essentiellement liées aux investissements réalisés et à réaliser puisque ces services sont affermés. Il est proposé au conseil municipal de voter les surtaxes de l'année 2018 à 1,60 €/m3, se décomposant comme suit : 0,40 €/m3 pour l'eau et 1,20 €/m3 pour l'assainissement.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Christian Perreau
Qu'est-ce qui motive l'augmentation de 0,37 à 0,40 € pour l'eau ?

Thierry Demay
C'est qu'il y a toute une série de travaux de raccordement qui sont à programmer tous les ans pour relier l'eau au niveau des nouvelles habitations. Pour faire tous ces raccordements, il n'y a pas d'autofinancement suffisant. Il faut emprunter pour pouvoir équilibrer le budget de l'eau. Donc, on augmente le montant des recettes. C'est une mutualisation finalement des investissements.

Christian Perreau
On avait essayé de serrer pour que l'eau n'augmente pas. 3 centimes, ça fait 8 % d'augmentation, sur 40 centimes. C'est quand même beaucoup. Le budget de l'eau n'est pas déficitaire actuellement.

Thierry Demay
Vous savez que le budget de l'eau ne peut pas être déficitaire, il faut qu'il soit équilibré.

Christian Perreau
D'accord, mais il est excédentaire.

Thierry Demay
Non, il n'est pas excédentaire.

Christian Perreau
On a des réserves.

Thierry Demay
Si on veut pouvoir faire les travaux qui sont nécessaires pour raccorder les personnes, les nouvelles habitations et autres, il faut qu'on investisse. Pour ça, il faut en avoir les moyens et il faut avoir des recettes supplémentaires. Comme on a prévu pour 2018 un certain nombre de travaux plus importants au niveau des raccordements d'eau, automatiquement, il faut augmenter cette surtaxe. Sinon, on ne pourrait pas les faire. Ce qui serait dommage puisqu'on aurait des personnes qui auraient des maisons sans eau. Ça serait étonnant !

Christian Perreau
De toute manière, on ne va pas voter cette augmentation.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui est contre ? 6. Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

3. Patrimoine – Modification des durées d'amortissement

Thierry Demay
Par ses délibérations du 18 décembre 1996, des 9 juin et 11 décembre 1997 et du 12 décembre 2012, le conseil municipal s'est prononcé sur des durées d'amortissement des biens renouvelables et les conditions de mise en œuvre de l'inventaire. Le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics, et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par les communes, le rétablissement public et les départements, il convient de modifier les durées d'amortissement tel que le prévoit l'article R.2321-1 du code général des collectivités territoriales, soit des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études ; de 30 ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations ; et de 40 ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructures d'intérêt national. Les aides à l'investissement des entreprises, ne relevant d'aucune de ces catégories, sont amorties sur une durée maximale de 5 ans.
Le conseil, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la commission des finances, adopte les nouvelles durées d'amortissement, conformément au tableau annexé à la présente délibération ; dit que ces dispositions prendront effet en 2018 pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2017.

Michel Veneau
Pas de questions ?

Christian Perreau
Quel est le but d'allonger a durée d'amortissement ? Il y en a qui vont à 40 ans. Je ne sais pas combien c'était avant. Dans quel but on fait ça ?

Thierry Demay
C'est le décret qui a été voté au niveau de l'Etat pour dire qu'il fallait que l'on fasse des durées d'amortissement coordonnées avec les durées d'amortissement des subventions qui avaient été données. C'est tout simplement ça. Il faut coordonner le montant de la recette qui avait été octroyée par les établissements publics avec le bien en lui-même.

Christian Perreau
En allongeant, on allège la charge. Si on amortit sur 20 ans au lieu de 10…

Thierry Demay
On allège la charge, mais on réduit aussi l'autofinancement de la commune.

Christian Perreau
C'est pour ça, je ne vois pas bien le but.

Thierry Demay
Par rapport à ça, on n'a pas le choix. C'est un décret qui nous oblige à le faire. On n'a pas d'autre solution que de l'adopter.

Christian Perreau
Pourquoi on nous demande notre avis puisqu'on n'a pas d'autre solution ?

Thierry Demay
Il faut que ça passe au conseil.

Michel Veneau
Vous savez bien qu'il faut le passer au conseil.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité.

4. Budget primitif 2018 – Ville, eau, assainissement et Stic

Thierry Demay
Il m'appartient donc ce soir, dans le cadre de ce dernier conseil municipal de l'année, de vous présenter le projet de budget 2018. Par-delà ce vote, nous engagerons l'évolution de notre ville. Nous avons entre nos mains, la possibilité de choisir, sous l'impulsion de Monsieur le maire, quel sens nous donnerons à l'action de notre commune. Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, nous avons longuement présenté nos choix. Nous avons également présenté le cadrage financier de ces réalisations futures qui s'inscrivent dans notre plan pluriannuel d'investissements. Aussi, ce soir, l'heure n'est plus au débat sur nos orientations, mais sur le chiffrage de ces dernières. Les projets sont actés. Il nous faut les réaliser dans les temps, et cela va de soi, en ce qui me concerne, en respectant le cadrage financier. Voilà la feuille de route que m'a donnée Monsieur le maire en tant que responsable des finances de la ville. Pour rappel, nous

avions acté en 2016 certains projets que nous avons réalisés en 2017 ou que nous sommes en train de réaliser : le second œuvre du chantier du tribunal, les aménagements des abords de ce bâtiment, la deuxième tranche du gymnase George Sand, la deuxième tranche de la Maison bleue, les travaux d'assainissement de Cours. Nous venons de lancer les ordres de service pour la résidentialisation de la tour Rhéna. Nous continuerons en 2018 avec un programme d'investissement conséquent, que nous avons détaillé dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.
La Ville participera financièrement à d'autres opérations, conjointement avec d'autres partenaires :
- à la mise en œuvre de la réhabilitation de l'îlot Gay Lussac au quartier Saint-Laurent pour la somme de 2,6 M€ ;
- à la construction de 30 maisons individuelles au lotissement de la Fontaine Pernée évaluées à 3,2 M€ ; travaux prévus en mai 2017 et qui devraient commencer début 2018 ;
- à la fin des travaux du réseau de chaleur évalués à 6 M€ ; travaux prévus en janvier 2018.
Tous ces travaux, dont la Ville est à l'initiative, font travailler ou vont générer de l'activité, donc de l'emploi. Pour arriver à un tel résultat, il faut être en situation de créer de l'autofinancement. Et par les temps qui courent…
Alors que nous devons contribuer à la résorption des déficits publics, alors que nos marges de manœuvre se réduisent chaque année, nous sommes dans une période qui nous oblige à la prudence, tout autant qu'à l'action qui est vitale pour notre avenir. Pour réussir ce challenge, il nous faut dégager un excédent afin de continuer à pouvoir investir, c'est-à-dire réaliser des économies. Ainsi, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous avons diminué les charges salariales entre 2014 et 2016 de 306 000 €. Nous nous engageons à diminuer les charges à caractère général de 2,43 % en 2018. Nous continuons à diminuer les frais financiers pour 2018. Nous en prévoyons une baisse de 3,59 %.
Voici quelques exemples qui au total nous donne une réduction des dépenses de la Ville de près de 1 %, soit l'objectif donné par le Premier ministre au Salon des maires.
En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, nous attendons le compte administratif pour annoncer le résultat de l'exercice 2017. D'autre part, les produits fiscaux demeurent une estimation que nous vérifierons dans quelques mois. D'ici là, rien n'empêche de parler vrai. Alors que certains élus poussent des cris d'orfraie en signalant avec une bonne dose de mauvaise foi que les impôts de la Ville ont augmenté, je m'étonne, je me désole, je suis déçu. Je m'étonne qu'ils osent à ce point divulguer une information qui est fausse et qui peut être vérifiée par tout un chacun. Je me désole d'une telle démagogie digne de politiciens d'un autre âge, voire du siècle dernier. Je suis déçu par une telle attitude, mais être déçu est une chose, et être découragé en est une autre, disait Tennessee Williams.
Aussi, je vais essayer de vous démontrer que vous persistez dans l'erreur.
J'ai repris mes déclarations de taxe d'habitation reçues pour 2014 et 2017. J'ai fait un comparatif de celles-ci. Voici le résultat. En ce qui concerne la taxe d'habitation, en 2014, pour ce qui me concerne – ma propriété – j'avais une base de 2 970 €. En 2017, elle est de 3 029 €. Elle a donc augmenté de 59 €, soit 1,99 %. Le taux en 2014, qui avait été augmenté 5 ans plus tôt, était de 11,98 %. Nous avons décidé de le diminuer et de le passer à 11,62 %. De ce fait, en 2014, je payais 356 € qui revenaient à la commune. En 2017, je ne paie plus que 352 €. Moins 4 €. Par contre, l'intercommunalité en 2014, c'était une base d'imposition de 3 314 €, passée à 3 373 € en 2017, soit une hausse de

59 €. Les taux étaient à 12,99 en 2014 et à 13,05 en 2017, soit un montant de 430 € en 2014 et 440 € pour l'année 2017, soit une augmentation de 10 €. Ensuite, les frais de gestion, la taxe audiovisuelle qui est passée de 133 à 138 €. Globalement, entre l'année 2014 et l'année 2017, on voit bien que si les impôts ont augmenté, ce n'est pas la commune qui a augmenté. Donc, il faut être gonflé pour dire que c'est la commune !

Je rappelle aux élus de l'opposition municipale – et ce pour la deuxième année de suite – que le produit fiscal, en 2008 était de 4 038 308 €, alors qu'en 2014, il était de 4 934 372 €, soit une augmentation de 896 060 €. Quand vous étiez aux affaires, vous avez augmenté les impôts de 6 %. Cela est irréfutable et vous devez assumer vos choix. C'est aussi cela, être responsable.
En ce qui concerne les dépenses d'investissement, nous n'avons pas sollicité d'emprunt pour l'année 2017. En ce qui concerne les recettes d'investissement, nous inscrivons au titre des subventions la somme de 1 608 610 €. Vous le constatez, notre majorité choisit et réalise ses projets, tout en gérant la ville au mieux, dans les conditions que nous connaissons tous. Elle le fait grâce au financement de très nombreux partenaires, qui subventionnent nos programmes, ce qui prouve, s'il en était besoin, la pertinence de nos choix. Vous comprendrez au regard de ce travail et de vos résultats que je n'apprécie guère certains écrits démagogiques qui datent d'un autre siècle, et qui, c'est le moins que l'on puisse dire, ne grandissent pas leurs auteurs.

Aussi, vais-je vous présenter le budget 2018 dans ses grandes lignes.

Je rappelle qu'en ce qui concerne le budget primitif, on part sur des estimations qui sont faites au plus juste. L'article 107 de la NOTRe est venu compléter ces dispositifs.

Concernant le budget général, le rapport est présenté par nature et par fonction. Il respecte ainsi la norme comptable N14.

Premier point sur lequel je vous demande d'être assez attentif : la colonne de droite au niveau des recettes
Sur la ligne 002, il est écrit : excédent antérieur reporté. Comme nous le votons en fin d'année, il y a écrit 0. On ne reprendra cet excédent qu'au budget supplémentaire puisqu'ici, on aura quelque chose de conséquent, nous n'espérons en tout cas.

Pour les recettes toujours, en emprunts et dettes assimilées, on voit une somme de 2 850 000 €. Je vous rappelle qu'en 2017, on avait prévu d'emprunter 1 712 129 €. En réalité, en 2017, on a eu 0 en emprunt. Vous verrez que ça a des incidences pour la suite.

L'autofinancement qui sera dégagé, hors reprise de l'excédent des exercices antérieurs, est de 895 089 €. En diminution par rapport à l'année dernière, ce qui est logique puisqu'on n'a pas les excédents qui était prévus.

Nous avons donc un budget pour l'année 2018 en diminution de 1,31 %, puisque l'année dernière, nous avions un budget total de 12 057 248 €.

Section de fonctionnement
Les recettes
Deux choses que je voudrais vous signaler.

Au niveau de la deuxième ligne, concernant les impôts et taxes, il y a une augmentation de 0,10 %, qui correspond, avec les calculs qu'on a faits sur les taux qu'on a votés précédemment, comme il n'y a pas d'augmentation de ces taux, ils ne prennent donc en compte que l'évolution des bases d'évolution.
Par contre, au niveau des dotations et participations de l'Etat, on note encore une diminution de 6,79 %.
L'excédent antérieur reporté est à voir au compte administratif en juin 2019 pour ce qui concerne le budget 2018. On reverra celui de l'année 2017 au mois de juin 2018.

Vous avez une représentation ici des recettes de fonctionnement dont bénéficie la Ville. La majorité d'entre elles, ce sont les impôts et taxes. Je ne reviens pas sur le débat qu'on a eu tout à l'heure, sachant que la taxe d'habitation représente une grande partie de ce camembert.

Je ne vais pas tout vous commenter, ce n'est pas forcément utile. Je vais simplement commenter quelques chiffres.

Dans le chapitre 73, impôts et taxes, qui s'élèvent à 1 286 035 €, on a une augmentation de 0,10. L'année dernière, on était à une augmentation de 1,56 %. J'ai comparé le chiffre de l'année dernière par rapport à celui de cette année. Celui de cette année est de 5 044 348 €. Ce qui fait une augmentation de 3 932 € par rapport à l'année dernière. Autant dire que c'est marginal.
Une autre chose à noter : l'attribution de compensation reversée par la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain, qui s'élève à 2 300 541 €, inchangée depuis sa création. Autant dire qu'il y a quelques années, c'était en proportion plus important que maintenant.

En ce qui concerne le chapitre 74, dotations et participations, qui sont de 2 559 396 €, elles sont en baisse de 6,79 % pour l'année 2018. Elles étaient en baisse de 6,41 % en 2017, de 9,24 % en 2016, de 5,31 % en 2015.
La dotation forfaitaire pour l'année 2018 est prévue à 1 246 721 €. En 2017, elle était de 1 295 000 € et de 1 450 000 en 2016. Ce sont des montants conséquents. Autrement plus conséquents que les 3 932 € des impôts.

Les atténuations de charge. Tout ceci a été vu au niveau du DOB. Cela concerne principalement le remboursement de la rémunération du personnel dans le cadre d'arrêts de travail qui pour l'année 2017 avaient été extrêmement importants puisqu'il y avait des régularisations sur les années antérieures.

Là, je sais que ce n'est pas très lisible, je suis désolé, je ne pouvais guère faire mieux.

Je vais vous indiquer quelques éléments.
En ce qui concerne les produits des domaines et des services, on est à 354 500 €, qui correspondent peu ou prou au montant de l'année précédente.

Les impôts et taxes
Les contributions directes passent à 5 044 348 €. L'augmentation est relativement peu importante puisqu'entre 2012 et 2017, ça fait une augmentation de 5 %, alors que dans le même temps, l'inflation était de 4,86 %.

L'attribution de compensation de la CCLN, CCLV maintenant, est identique, et n'a pas changé depuis au moins 2012.
La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) passe de 50 000 € en 2012 à 35 000 € en 2017. Tout simplement parce que les commerçants ont optimisé leur déclaration en essayant de réduire leurs frais, ce qui est tout à fait légitime.
Par contre, par rapport à cette TLPE, on a arrêté de prendre un cabinet chargé de la récupérer et qui nous ponctionnait 30 % de ce montant. 30 % de 50 000 €, ça fait 15 000 €. Du coup, on se retrouve avec le même montant en 2018 que ce qu'on avait touché en 2015.

Chapitre 74, dotation forfaitaire. En 2012, elle était de 2 187 000 €. En 2018, on est à 1 246 721 €. Ça fait - 43 %, 940 713 € de moins pour le budget de la commune !

Ligne dotation de compensation à la réforme de la taxe professionnelle (CDRTP). On était en 2012 à 435 962 €. En 2018, on sera à 341 494 €. Ça fait - 22 % soit - 94 468 €.

Globalement, au niveau des recettes, on a une évolution négative entre 2012 et 2018 de 873 912 €. Avec une augmentation d'impôts qui n'a pas été réalisée du tout depuis 2014. Je vous l'ai démontré tout à l'heure, les impôts pour la commune ont diminué.

Michel Veneau
Sur un an, sur les dotations subvention et participation, ça fait - 186 401 € sur le budget. C'est énorme.

Thierry Demay
Les dépenses de fonctionnement
Hormis les charges de gestion courante, toutes sont en diminution. On arrive à une diminution globale de ces charges de fonctionnement de 0,87 %, ce qui est assez intéressant pour avoir de l'autofinancement et financer nos projets d'avenir pour la commune, et avoir une meilleure attractivité, aussi bien au niveau des commerçants qu'au niveau des habitants, et éventuellement des entreprises.

Chapitre 011, charges à caractère général. Entre 2017 et 2018, on prévoit une diminution de 2,43 %. Cette diminution est extrêmement importante puisque si on regarde par rapport à 2014, quand nous sommes arrivés, ça fait une diminution de 401 410 €, soit 15 %.
Les charges de personnel, on prévoit une diminution entre 2018 et 2017 de 0,69 %. A noter qu'en 2014, c'était 7 069 332 €, soit une diminution de 417 277 €, soit – 6 %, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure.

Autres charges de gestion courante. Elles sont en légère augmentation, de 4,03 %. Par rapport à 2014, cette augmentation se limite à 1 %, puisqu'on a une augmentation de 21 000 €.

Les charges financières. En n'ayant pas fait d'emprunts en 2017, en 2018, on aura presque 149 999 € d'intérêts à payer, soit une diminution de 3,59 %. Je vous rappelle qu'en 2014, c'était 198 154 €. Dans cette période, on aura diminué le montant des intérêts à payer de 48 155 €, presque 25 % du montant.

Section d'investissement
Premier point important, les subventions d'investissement, les 1 608 610 €. Ce sont celles qui, à notre connaissance, quand on a établi ce budget, ont été notifiées par les différents organismes. Ce qui veut dire – on l'espère, on le souhaite et on y croit – que ce montant devrait être beaucoup plus important puisqu'on devrait avoir, en fonction de tous les dossiers que l'on prépare et qui sont préparés de manière très efficace par nos services, à avoir d'autres subventions par les différents organismes d'Etat, de région, de département ou autre.

Répartition de ces recettes
La partie emprunts, c'est l'emprunt prévisible pour obtenir l'égalité entre le montant des dépenses et des recettes. Ce n'est pas forcément celui qui sera fait, puisqu'en 2017, si on devait refaire le graphique, en emprunts, on aurait eu 0.

Les recettes de TVA
J'aimerais que vous regardiez le chapitre 13, sur le côté gauche. L'Etat et les établissements nationaux nous ont financés à hauteur de 402 906 €, la région : 594 014 € ; le département : 100 000 € ; la DETR : 455 155 € ; les amendes de police : 40 000 €. Ce qui veut dire que tous ces partenaires nous soutiennent dans nos projets et on ne peut que les en remercier et souhaiter que tout ceci continue, qu'il n'y ait pas à réduire la voilure.
Les emprunts prévus pour 2018 : 2 850 000 €. C'est ce qui est prévu pour pouvoir équilibrer notre budget. Ce n'est pas forcément ce qui sera réalisé, en fonction de l'autofinancement que l'on découvrira dans les six mois à venir.

Les dépenses d'investissement
Une grande part d'entre elles, ce sont les immobilisations en cours. Cela correspond à tous les travaux qui ne sont pas encore terminés et qui ne seront pas passés dans un compte 21, en immobilisations corporelles.

Les APCP
Je voudrais juste faire un petit rappel. Je ne doute pas que vous connaissez tous ce que ce sigle signifie, mais c'est important de le rappeler. AP signifie autorisation de programme, c'est-à-dire la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées. Elles peuvent s'étaler sur plusieurs années. CP, ce sont les crédits de paiement, c'est-à-dire la limite supérieure des dépenses qui pourront être payées pendant l'année considérée.
AP, c'est le montant total des travaux qu'on pense faire pour un projet ; CP, la répartition de la sortie de trésorerie qui correspond.
Tous nos projets sont en route. On arrive à un montant total de projets pour les années 2012-2018 de 16 871 702,06 €, en haut du tableau. Tout ceci sera financé. Pour 2017, on a prévu les crédits de paiement pour 3 423 000 €. Pour l'année prochaine, on prévoit de payer 5 406 000 €. Pour 2019 : 2 768 920 €. Pour 2020 à 2022 : 2 830 594 €.
Je ne reviens pas sur les différents choix, si ce n'est que beaucoup de ces projets sont liés au contrat de ville. Le pôle unique Saint-Laurent, pour un montant de 296 000 €. L'habitat pour 3 856 000 €. Certaines choses qui sont contraintes, par exemple l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) pour 1 054 317 €.

Subventions notifiées par les différents organismes, en fonction des opérations.
Pour le tribunal, la DETR pour 43 574 € ; la région pour 161 000 € ; le Feader pour 189 000 €.
Les abords du tribunal : 170 000 € par le FSI, 170 000 € par la région, etc.

Total : 1 608 610 €
Je tiens à dire que c'est une recherche très active, mais nécessaire, pour mener à bien tous ces projets. C'est un travail de fond. On ne peut que féliciter le directeur général des services, les services financiers, juridiques, tous les services administratifs pour ce travail, parce que c'est un travail de fourmi. Il faut être extrêmement réactif. Quand on vous dit à 17 h : il faut que vous envoyiez un dossier dès demain matin à 8 h pour qu'il puisse être étudié, sachez que les services sont prêts à se décarcasser et à rester le soir pour finir le dossier et le mettre à bien. Ce qui est extrêmement intéressant pour notre commune.

Budget annexe
Budget de l'eau, section de fonctionnement. Total : 168 654 €. Il y a des projets encore à mettre en place.
Des recettes concernant la redevance qu'il était nécessaire d'augmenter pour pouvoir équilibrer notre budget. C'est pourquoi nous avons voté cette augmentation de 3 centimes/m3.
En ce qui concerne les investissements, on a en dépenses les remboursements d'emprunts, les opérations afférentes, les remboursements de créances, déduction de TVA, les travaux en cours.
Les travaux en cours ont été prévus en APCP, que vous retrouvez dans le tableau précédent, 65 000 €.
Les recettes correspondantes, avec l'autofinancement qui provient du virement de la section de fonctionnement.

Les principales dépenses d'investissement sont, pour 2017, la rue Boileau, le quartier ouest pour la tranche 1, avec l'aménagement de la place Baden et du jardin d'Herentals ; les extensions de réseau liées à l'urbanisation.
Pour 2018, l'extension du réseau liée à l'urbanisation, le quartier ouest, la rue Vieille route, l'aménagement de la pêcherie.

Budget de l'assainissement, section de fonctionnement
Le budget s'établit à 600 319 € pour le fonctionnement. Ce qui est le plus intéressant à voir, c'est la section d'investissement. La grosse partie des APCP prévue dans ce budget d'assainissement correspond aux montants des travaux d'assainissement dans les écarts de Cours et de Villechaud. Prévus jusqu'en 2022 pour l'instant.

En 2016, les recettes d'investissements notifiés se sont élevées à 150 000 €, 350 000 € en 2017. Nous sommes à la recherche de financements pour l'année 2018.

Budget du Stic
Un aparté sur ce budget. Je le prends de temps en temps à la mairie de Cours. Je rencontre des personnes d'un certain âge qui me disent que grâce à ce mode de transport, elles ont une autonomie qui leur est extrêmement agréable. Pour certaines d'entre elles, ça leur a permis de rester dans leur maison, alors que s'il n'y avait pas eu ce

moyen de transport, elles auraient sans doute été obligées de déménager, soit en centre ville, soit d'aller dans des maisons de retraite.
Au niveau du budget de fonctionnement, une somme vous paraît peut-être conséquente, qui s'appelle virement à la section d'investissement, ordre entre sections : 89 502 €. Ils correspondent aux amortissements.
La subvention d'exploitation : 217 973 €. C'est le budget ville qui donne cet argent pour équilibrer le budget.
En investissement, une dépense assez importante de 100 000 €. C'est tout simplement parce que l'année prochaine, on va acheter un nouveau bus. Les bus prennent des kilomètres et il faut savoir les changer. 120 0000 € HT pour ce bus en dépenses d'investissement. Il n'y a pas de recettes d'investissement prévues puisque ça n'y ouvre pas droit.

En consolidation de ces quatre budgets, en fonctionnement, on arrive à un total de 12 899 054 €. En investissement : 9 266 376 €. En total général pour tous ces budgets : 22 165 430 €.
Ça va paraître un peu la même chose, mais je voudrais être sincère et me retourner et dire merci à tous les services pour le travail qu'ils font, aussi bien les services techniques que les services administratifs. On apprécie tout le travail qu'ils réalisent. Nous, les élus, si on n'avait pas tout ce personnel, on ne pourrait pas faire tout ce qui est fait. Merci à vous Mesdames, Messieurs.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Christian Perreau
Sur la première partie, sur votre feuille d'impôt, vous découvrez d'un seul coup qu'il y a l'intercommunalité. Mais c'est normal, puisqu'on mute des missions à l'intercommunalité, c'est normal qu'elle ait des ressources.

Michel Veneau
Depuis le début, c'est comme ça. Depuis qu'elle est créée, ça n'a pas changé.

Christian Perreau
Les citoyens qui paient à la fin, sur leur feuille d'impôt, ils paient la totalité. C'est ce qui est marqué en bas.

Michel Veneau
Ici, on vote les taux des impôts pour Cosne. A la communauté, on vote pour la communauté, à la région, on vote pour la région, au département pour le département. Il y a 4 colonnes sur votre feuille d'impôt.

Christian Perreau
En bas, on voit bien que ça n'a pas baissé. C'est normal, depuis quelques années, on a muté des services…

Michel Veneau
Vous n'êtes pas à la région ni à la ComCom. On est ici à la Ville de Cosne, on parle du budget de la Ville de Cosne. Il faut qu'on se mette bien d'accord entre nous. Sur le total en bas, c'est vrai que parfois, il augmente…

Christian Perreau
Ça a toujours été un débat. Mais ce que les gens voient, c'est ce qu'ils paient.

Michel Veneau
Quand la ville de Cosne ou la ville de Saint-Père ou Tartempion augmente de 5 % ses impôts, les gens de la commune disent : les impôts ont augmenté de 5 %. Ils ne disent pas : c'est la communauté. Ils disent : c'est la commune. Il faut être logique.

Christian Perreau
Ce que je voulais dire, c'est que si on mute des services à la communauté de communes, il faut bien qu'elle ait des ressources.

Michel Veneau
On n'a pas critiqué la communauté de communes ni le département.

Christian Perreau
Depuis quelques années, on a tout muté à la communauté : la crèche, etc.

Michel Veneau
En 2000.

Christian Perreau
Oui, ce n'est pas hier matin, mais petit à petit… Donc, il fallait bien qu'elle ait des ressources, la communauté de communes. On a créé une nouvelle ligne sur notre feuille d'impôt, c'est tout. Avant, c'était des services qui étaient assurés par la commune, qui sont maintenant assurés par l'intercommunalité. C'est un jeu d'écriture.

Michel Veneau
Ce n'est pas un jeu d'écriture.

Christian Perreau
Si. Le citoyen, quand il fait le chèque, il fait la totalité. Il ne faut pas raconter d'histoires.

Michel Veneau
On ne raconte pas d'histoire.

Christian Perreau
Sinon, il y a quelque chose que vous dites – vous l'avez déjà dit au DOB : vous n'avez pas fait d'emprunt. Mais vous n'avez pas fait beaucoup de réalisé. Alors, c'est normal. Si on avait fait plus de réalisé, on aurait un taux d'endettement plus élevé, on aurait fait un emprunt. C'est le point que j'ai soulevé l'autre fois. On n'a fait que 1,7 M€ de réalisé. Si vous aviez fait 3 M€…

Michel Veneau
Je vais vous répondre : vous avez du bon sens ! Au moins, vous avez du bon sens.

Christian Perreau
Quand vous nous présentez un tableau en nous disant : on est bien placé au niveau de l'endettement, d'accord. Mais pour moi, ce n'est qu'un affichage. Dans six mois, si on a engagé tous les travaux qui sont prévus, on va être obligé de mobiliser beaucoup plus d'argent, donc on va avoir un taux d'emprunt plus important. Ça doit être un tableau Excel : si on modifie le réalisé, ça va… On est tous habitués…

Michel Veneau
Je crois que vous avez tout compris. Bravo, M. Perreau !

Alain Dherbier
Avant de poser quelques questions – j'ai d'ailleurs donné la liste à Aurore – je voudrais juste préciser à M. Demay que j'ai passé l'âge où on me fait les gros yeux et où on me tire les oreilles, sans que je réagisse. Quand vous parlez d'écrits démagogiques qui n'honorent pas l'auteur, si vous voulez, j'ai en mémoire une quantité de perles qui ont été faites il n'y a pas si longtemps. Si vous voulez qu'on échange nos écrits et qu'on en discute, je suis votre homme. C'est la première chose.
Deuxièmement, vous parlez des attributions de compensation qui n'ont pas bougé. Je crois me rappeler que vous êtes conseiller communautaire, donc c'est un sujet, comme l'a dit Monsieur le maire, que vous devrez aborder en conseil communautaire, ça n'a rien à faire ici. Parce que vous êtes mécontent que ça n'ait pas bougé. Ici, on ne peut pas changer.

Thierry Demay
Je n'ai pas dit que j'étais mécontent, j'ai dit que je constate que depuis…

Alain Dherbier
Vous avez dit qu'il n'a pas bougé…

Thierry Demay
C'est la réalité des chiffres. Je n'ai pas dit que j'étais mécontent. J'ai dit que c'est quelque chose qui n'a pas bougé. C'est un peu le débat qu'on a eu tout à l'heure par rapport à la taxe d'habitation. Si l'Etat nous dit : en 2018, on vous donne telle somme, et qu'en 2040, on a toujours la même somme, vous imaginez bien…

Alain Dherbier
C'est un constat, c'est comme ça.

Thierry Demay
C'est exactement ce que j'ai fait, un constat.

Alain Dherbier
C'est un constat qui vous pénalise, semble-t-il, et vous en parlerez en conseil communautaire.

Thierry Demay
Tout à fait. Mais il est normal, par rapport aux finances de la commune, comme c'est une ligne qui apparaît dans les finances de la commune, que j'en parle. Ça me paraît logique.

Michel Veneau
On aurait pu aussi en comparaison mettre la ligne du département. On a 4 colonnes sur notre feuille d'impôt.

Alain Dherbier
Tout à fait. Mais ce n'est pas innocent de parler de la ligne de la communauté de communes.

Michel Veneau
On aurait pu demander à M. Demay qu'il nous mette le département, ça ne m'aurait pas dérangé. Il y a eu une augmentation importante du département l'année dernière, c'est comme ça. On ne peut pas boucler les budgets sans avoir de recettes.

Alain Dherbier
Vous savez très bien que les attributions de compensation vont changer. Avec le transfert des compétences, ça va changer.

Thierry Demay
Je le sais d'autant plus que je fais partie de la CLECT et que je serai amené à me prononcer, dans le cadre du conseil communautaire, sur cet élément.
Comme vous parliez du département, je vous ai mis la taxe foncière. Les trois premières lignes correspondent aux éléments de la commune. Sur ma taxe foncière, j'ai une diminution pour la commune de 3 €. Par contre, la 2e ligne, c'est le département et je vois une augmentation de 37 €. Les trois dernières, ça concerne les ordures ménagères et je vois une augmentation de 3 €.

Je tiens à préciser que j'habite à Cours et j'en suis très heureux, sachez-le. C'est vrai que malheureusement, 1. je n'aurai pas droit au tout à l'égout, malgré l'assainissement 2 : je n'ai pas le transport interurbain. 3 : de l'internet… voilà
Ceci pouvant expliquer cela.

Alain Dherbier
Je commence ma liste. Elle est longue mais vous allez pouvoir nous répondre sans problème, et ça nous permet d'en savoir un peu plus.

Chapitre 61521 : entretien de terrain. On est passé de 10 530 € à 32 090 €.

Thierry Demay
Je rappelle qu'on est dans le budget primitif, ce sont des prévisions. Je le rappelle à tout le monde pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïtés. Comme on prévoit de faire intervenir des entreprises pour les espaces verts…

Michel Veneau
Association intermédiaire Trajectoires.

Alain Dherbier
On peut le préciser.

Michel Veneau
On peut l'écrire, messieurs les journalistes. Nous faisons travailler l'association intermédiaire… Il faut dire les choses, il faut qu'on soit transparent dans ce conseil municipal. On fait travailler des gens qui n'ont pas de travail. C'est important. C'est pour ça que je le rappelle et que j'insiste.

Alain Dherbier
615232 : entretien réparation réseau. De 57 500 €, on passe à 28 000 €.

Thierry Demay
C'est tout simplement l'enveloppe ECF qui est diminuée.

Alain Dherbier
6232 et 6257, fêtes, cérémonies et réceptions. Le premier, on passe de 211 033 € à 206 525 €. Le deuxième, on passe de 6 800 € à 3 950 €.

Thierry Demay
Ce sont les prévisions, notamment par le rapport au volet culturel qui en 2017 était plus important au niveau de ces fêtes et cérémonies.

Alain Dherbier
6247, transport collectif : on passe de 36 500 € à 31 950 €.

Thierry Demay
Je passe la parole à Mme Henry qui va vous répondre.

Micheline Henry
Par rapport aux Taps, pour vous préciser comment on s'organise. Lors de je ne sais plus quel conseil municipal, on avait dit que pour la rentrée 2017, on faisait exactement la même chose pour laisser aux gens le temps de s'organiser. Pour la rentrée 2018, il y a eu des petits papiers envoyés. On a déjà beaucoup de retours. On n'a encore pas fait les statistiques réelles, mais on se rend compte que les gens reviennent sur la semaine de 4 jours. Aujourd'hui, on en est à envoyer aux parents d'élèves et à tout le corps enseignant la même chose, mais avec 3 propositions d'horaires. On attend le retour et on fera les statistiques définitives. C'est pour ça que ça influe un peu sur…

Alain Dherbier
Ça devance une de mes questions. Voyages et déplacements : on passe de 4 000 € à 2 300 €.
6218, autres personnels extérieurs : je crois avoir un peu compris. Vous passez de 4 796 € à 7 300 €. C'est aussi Trajectoires ?

Thierry Demay
Ça va être en partie Trajectoires aussi, oui.

Alain Dherbier
Dans les rémunérations, 60411, vous passez de 3 176 000 € à 2 972 000 €. Dans le même ordre d'idée, pour le 60412, qui concerne les primes, vous passez de 84 686 € à 244 853 €.

Thierry Demay
La réponse est relativement simple. Quelque part, je suis assez heureux pour elles : ce sont des personnes qui partent en retraite et qui avaient droit à un montant de prime assez conséquent, ce qui fait que ça a une incidence sur les deux comptes.

Alain Dherbier
Quand on additionne le tout, ça fait 100 000 € d'écart.
Rémunération des apprentis, il n'y a plus rien.

Thierry Demay
On n'a pas prévu de prendre d'apprentis l'année prochaine parce que comme vous le savez, faisant partie du comité technique, c'est compliqué d'avoir des apprentis dans les collectivités locales.

Micheline Henry
Les apprentis, c'est bien, mais ils demandent beaucoup de mécanique automobile, pour le peu de demande que l'on a. Et mécanique automobile, on ne sait pas faire. On préfère ne pas les prendre. On ne peut pas leur enseigner.

Alain Dherbier
657364, subvention de fonctionnement, établissement industriel et commercial. On passe de 124 490 € à 196 977 €.

Thierry Demay
C'est l'achat du bus pour le Stic.

Alain Dherbier
Dans le détail des recettes, 7337, droits de stationnement, ça me surprend.

Thierry Demay
C'est parce que comme on ne sait pas exactement comment sera traité le nouveau système de stationnement, on a pris une sécurité, on n'a pris que deux tiers des recettes prévues pour l'année 2017. On a été prudent. On préfère diminuer et avoir une bonne surprise plutôt que l'inverse, et avoir un défaut de recettes.

Alain Dherbier
Vous comprenez notre étonnement puisque lors d'un conseil précédent, on a vu que le périmètre allait peut-être augmenter, et vous avez 20 000 € de moins en recettes.

Michel Veneau
Si ça se met en place, ça ne sera pas avant le mois d'avril. Ça ferait déjà 3 mois sans recettes, le temps de la mise en place.

Alain Dherbier
74712, emplois avenir : 110 000 € et là, il n'y a plus rien.

Thierry Demay
Il n'y a plus d'aide. Donc, on ne peut pas prévoir les recettes correspondantes.

Alain Dherbier
Prestations de services, 70688 : 32 000 € à 42 500 €.

Thierry Demay
Ce sont les facturations de la tonte aux bailleurs sociaux, avec Nièvre Habitat et Logivie.

Alain Dherbier
202, frais de réalisation documents d'urbanisme. On passe de 0 à 18 000 €.

Thierry Demay
C'est la révision de l'AVAP.

Alain Dherbier
2031, frais d'étude. On passe de 10 000 € à 40 928 €.

Thierry Demay
C'est l'étude pour le quartier ouest. Et le Fisac qui sera lié.

Alain Dherbier
Ça ne pouvait pas passer au travers. Précédemment, on avait toujours des critiques sur les frais d'étude.

Thierry Demay
C'est légitime.

Alain Dherbier
2051, concession des droits similaires : 7 840 € à 58 802 €.

Thierry Demay
C'est le logiciel finances. Et pas que finances, parce qu'il fera aussi d'autres services.

Alain Dherbier
2088, autres immobilisations incorporelles : on passe de 0 à 11 290 €.

Thierry Demay
C'est la fibre noire.

Alain Dherbier
204152, autres groupements, bâtiments et installations : on passe de 100 000 € à 50 000 €.

Thierry Demay
C'est la prévision par rapport au SIEEEN.

Alain Dherbier
En parlant du SIEEEN, vous êtes certainement au courant, il y a un quartier qui ne fonctionne pas actuellement, rue Gambetta, pont du Dahomey, une partie de la rue des Frères Gambon. C'est en panne depuis 3 jours.
Ce n'est pas une critique, je le signale.
204182, autres organismes publics, bâtiments installations. On passe de 0 à 278 888 €.

Thierry Demay
C'est la participation de la commune à la résidentialisation.

Alain Dherbier
Privé, biens immobiliers, on passe de 9 000 à 15 000 €, ce n'est pas grand-chose.

Thierry Demay
Ce sont les subventions pour les sections sportives.

Alain Dherbier
20423, projets infrastructures. 86 276 € précédemment et 0 cette fois-ci.

Thierry Demay
C'est la Safim. On a fini de payer et on passe à 0.

Alain Dherbier
Autres bâtiments publics : on passe de 0 à 100 000 €.

Thierry Demay
C'est une enveloppe au cas où il y a quelque chose qu'il serait nécessaire d'acheter, on prévoit 100 000 €.

Alain Dherbier
2151, réseau de voirie, on passe de 40 000 € à 430 000 €.

Thierry Demay
C'est pour tout ce qui est résidentialisation. On prévoit de pouvoir inscrire tout ça.

Alain Dherbier
Et la ligne suivante, c'est l'installation…

Thierry Demay
… des horodateurs. Le 2152, ce sont les horodateurs.

Alain Dherbier
De 30 800 €, on passe à 228 000 €.

Thierry Demay
Oui. On prévoit à peu près 190 000 €.

Alain Dherbier
Mobilier, 2184.

Thierry Demay
C'est pour la maison des services.

Alain Dherbier
C'est ce que je pensais.
2313, constructions, on passe de 1 811 400 € à 2 475 000 €.

Thierry Demay
Ce sont toutes les constructions que vous avez pu voir dans le tableau des APCP.
M. Dherbier, je voudrais vous remercier d'avoir eu la gentillesse de nous déposer ces demandes un peu avant. C'est peut-être plus facile qu'on en discute.

Alain Dherbier
C'est un peu tardif, mais bon…

Thierry Demay
Je voulais vous remercier.

Alain Dherbier
C'est tout pour moi.

Thierry Demay
Il faut que je vous lise tout ça ! Il y en a 3 pages. C'est obligatoire. Vous pouvez vaquer à vos occupations.

Budget principal
Recettes de fonctionnement
Produits des services du domaine : 354 500 €
Impôts et taxes : 8 286 035 €
Dotations et participations : 2 559 396 €
Autres produits de gestion courante : 314 020 €
Produits exceptionnels : 40 000 €
Atténuation de charge : 208 000 €
Opérations d'ordre entre sections : 137 157 €
Soit un total de recettes de fonctionnement de 11 899 108 €

Dépenses de fonctionnement
Charges à caractère général : 2 261 217 €
Charges de personnel et frais assimilés : 6 652 045 €
Atténuation de produits : 150 000 €
Autres charges de gestion courante : 1 778 907,57 €
Dont le compte 657362 pour 90 000 € ; compte 657364 pour 196 977 € ; compte 65738 pour 13 100 € ; compte 6574, dont le CUCS pour 12 000 €, pour 449 665,57 €
Soit un total de 749 742.57 €
Charges financières : 149 999.43 €

Dotation aux provisions : 9 200 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 820 875 €

Virement à la section d'investissement : 74 214.00 €
Soit un total des dépenses de fonctionnement de 11 899 108.00 €

Recettes d'investissement
Dotation aux fonds divers et réserves : 377 208 €
Subventions d'investissement : 1 608 610 €
Emprunts : 2 850 000 €
Dépôts et cautionnements reçus : 3 000 €
Produits des cessions d'immobilisations : 300 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 820 875 €
Opérations patrimoniales : 105 000 €
Virement de la section de fonctionnement : 74 214 €
Soit un total de recettes d'investissements de 6 138 907 €

Remboursement d'emprunts : 489 000 €
Immobilisations incorporelles : 138 120 €
Subventions d'équipement versées : 358 888 €
immobilisations corporelles : 1 357 347 €
Immobilisations en cours : 3 558 395 €
Opérations d'ordre entre sections : 137 157 €
Opérations patrimoniales : 100 000 €
Soit un total de dépense égal au total de recettes d'investissement de 6 138 907 €

Budget de l'eau
Ventes produits fabriqués, prestations de services, marchandises : 167 900 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 754 000 €
Total de recettes : 168 654 €
Charges à caractère général : 9 100 €
Charges de personnel et frais assimilés : 11 000 €
Charges financières : 40 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 67 847 €
Virement à la section d'investissement : 40 707 €
Soit un total de dépenses d'exploitation égal au total des recettes de 168 654 €

Recettes d'investissement
Emprunts : 42 400 €
Autres immobilisations financières : 11 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 67 847 €
Opérations patrimoniales : 12 200 €
Virement de la section de fonctionnement : 40 707 €
Soit un total de recettes de 174 154 €
Emprunts et dettes assimilées : 95 000 €
Immobilisations en cours : 65 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 754 000 €
Opérations patrimoniales : 12 200 €
Soit un total de dépenses d'investissement égal au total de recettes d'investissement de 174 154 €

Budget de l'assainissement
Ventes produits fabriqués : 546 519 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 53 800 €
Total de recettes : 600 319 €
Charges à caractère général : 10 450 €
Charges de personnel et frais assimilés : 158 000 €
Charges financières : 28 200 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 203 438 €
Virement à la section d'investissement : 202 231 €
Soit un total de dépenses de 600 319 €

Emprunts et dettes assimilées : 2 046 346 €
Immobilisations incorporelles : 1 300 €
Autres immobilisations financières : 200 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 203 438 €
Opérations patrimoniales : 200 000 €
Virement de la section de fonctionnement : 202 231 €
Soit un total de recettes de 2 853 315 €

Dépenses d'investissement
Emprunts et dettes assimilées : 63 000 €
Immobilisations incorporelles : 19 300 €
Immobilisations en cours : 2 515 915 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 55 100 €
Opérations patrimoniales : 200 000 €
Soit un total de dépenses d'investissement égal au total de recettes d'investissement de 2 853 315 €

Budget du Stic
Ventes : 13 000 €
Subventions : 217 973 €
Total de recettes : 230 973 €

Dépenses d'exploitation
Charges à caractère général : 16 600 €
Charges de personnel : 114 373 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 10 498 €
Virement à la section d'investissement : 89 502 €
Soit un total de dépenses d'exploitation de 230 973 €

Recettes d'investissement
Virement de la section de fonctionnement : 89 502 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 10 498 €
Soit un total de recettes d'investissement de 100 000 €

Dépenses d'investissement
Immobilisations corporelles : 100 000 €

Soit un total de dépenses d'investissement égal au total de recettes d'investissement de 100 000 €

Michel Veneau
Plus de questions ?
On passe au vote.
On vote la Ville. Qui s'abstient ? Qui est contre ? 6. Adopté à la majorité
Eau. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.
Assainissement. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.
Stic. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.
Merci.

Thierry Demay
Je vous fais passer des documents, vous devez les signer. Merci.

5. Exercice 2018 – Gestion active de la dette

Thierry Demay
La gestion de notre endettement et de notre trésorerie est un enjeu majeur pour les finances de la commune. Un suivi rigoureux au plus près de nos besoins de financement peut permettre des économies importantes en matière de frais financiers. Le secteur bancaire étant un domaine très mouvant, il est important de pouvoir agir aussi rapidement que les marchés financiers. C'est pourquoi il est demandé au conseil municipal de donner délégation à Monsieur le maire pour l'exercice 2018 afin qu'il puisse réaliser certaines opérations bancaires limitativement énoncées. Il s'agit, dans un objectif de stabilisation et de sécurisation de notre endettement, de permettre à Monsieur le maire de :
- recourir à des opérations de couverture de risque de taux sous des conditions précises ;
- recourir à de nouveaux financements dans la limite des montants nécessaires à l'équilibre du budget et dont le montant est inscrit au budget, plus précisément dans les autorisations de programme et crédit de paiement. Pour cela, des conditions de mise en concurrence des établissements bancaires sont fixées, ainsi que la liste des produits pouvant être acceptés par la commune ;
- permettre à Monsieur le maire, par le biais des crédits revolving présents dans notre structure de dette, de procéder à des remboursements temporaires et à des tirages de financement afin d'ajuster au plus juste notre trésorerie.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? 6. Adopté à la majorité.

Alain Dherbier
Juste une demande. Ça peut surprendre certains qu'on vote contre le budget de la Ville. Mais vous avez une grande expérience municipale et vous nous avez montré comment il fallait faire, puisque précédemment, c'est ce que vous faisiez. Par contre, je ne sais pas si c'était une de vos demandes, mais à l'époque, on citait les personnes qui avaient voté

contre. Partant du principe, qu'en principe, dans cette honorable assemblée, il y a deux groupes qui sont d'opposition, j'aimerais bien, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, que les noms soient mentionnés.

Michel Veneau
On l'avait déjà dit, ça.
On peut dire « le groupe », ça vous convient ?

6. Exercice 2018 – Formation des élus

Micheline Henry
La loi du 27 février 2002 et l'article L.2123-12 du CGCT donne comme obligation au conseil municipal de se prononcer annuellement sur ses orientations et sur les crédits en matière de formation des élus. Ce montant dédié à la formation des élus ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui sont allouées aux élus de la commune. La proposition qui est faite pour l'exercice 2018 est l'inscription d'un montant global de 8 150 €, correspondant à 246,97 € pour chacun des 33 élus du conseil municipal. Pour mémoire, ce budget était le même sur la période 2015 à 2017. Les orientations retenues portent sur l'administration communale. Concernant les formations suivies par les élus sur l'année 2018, elles seront, conformément à la loi, inscrites dans un tableau récapitulatif annexé au compte administratif.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de préciser qu'au budget primitif 2018 est inscrite une somme de 8 150 €, soit 246,97 € par élu, au compte 6535021, formation des élus ; et que les orientations retenues portent sur l'administration communale.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

7. Exercice 2018 – Subvention de fonctionnement supérieure à 23 000 € à l'association Trait d'union 58

Michel Mezy
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Si la grande majorité des subventions accordées aux associations de la commune sont votées directement par le biais du budget primitif, la comptabilité publique impose un vote distinct pour les subventions dont le montant est supérieur à 23 000 €. Une attribution de subvention est concernée pour l'association Trait d'union 58. Un contrat d'objectifs et de moyens a été conclu avec l'association en 2015 pour une durée de 3 ans. Trait d'union 58, avec plus de 25 ans d'existence, organise chaque année au printemps son Salon du livre, moment très attendu par le public et par tous les Cosnois, et les auteurs qui viennent avec plaisir dans notre ville à Cosne-Cours-sur-Loire.
A l'automne, le festival du film permet aux adeptes du 7e art de profiter d'un week-end entier à visionner des avant-premières, dans notre plus beau cinéma, l'Eden.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant de 34 000 € à l'association Trait d'union 58 pour les manifestations qu'elle propose tout au long de l'année.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

8. Exercice 2017 – Décision modificative n° 3 – Budget de la Ville

Thierry Demay
Dans le cadre de l'optimisation de notre budget 2017, il a été confié au cabinet Néoptim une mission d'optimisation des cotisations fiscales de taxe foncière. Cette mission nous a permis de passer en revue l'ensemble de notre patrimoine afin de vérifier si l'affectation fiscale était en adéquation avec la réalité physique. Ce travail a abouti par une demande de dégrèvement pour les années 2014 à 2017. Cette dernière nous a été accordée pour un montant global de 58 927 €, sans prise en compte des intérêts moratoires dus par l'administration. Une économie de 14 568 € de taxe foncière sera réalisée sur l'année 2018 et les suivantes. La rémunération du cabinet Néoptim correspond à 28 % des sommes récupérées, soit 19 799,47 € TTC, sans prise en compte des intérêts moratoires.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal d'adopter l'inscription de la recette du dégrèvement et de la dépense correspondant à la rémunération du cabinet Néoptim.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

9. Délégation du compte de soutien à la Sarl Eden Cinéma pour les travaux entreprise du 20.5.2016 au 15.9.2017

Thierry Demay
Depuis 1994, la Sarl Eden Cinéma exploite sous le régime de la location-gérance le fonds de commerce d'exploitation cinématographique de la ville. L'exploitation dynamique du cinéma a permis de voir le nombre d'entrées évoluer favorablement depuis 2013, avec 58 295 entrées en 2016, contre 53 227 entrées en 2015, soit 3,6 % de plus que la moyenne nationale constatée.
Voici quelques chiffres de l'année 2016 : 254 films toutes versions confondues (2D, 3D et VO) ont été présentés, répartis sur 1 775 séances. Différentes actions ont été menées par la Sarl Eden Cinéma qui sont éligibles à un financement par le Centre national du cinéma (CNC) dont les crédits sont alimentés par la taxe spéciale additionnelle sur le prix des entrées aux séances. Il s'agit de dépenses qui permettent d'assurer l'entretien et le suivi des matériels installés. Les fonds liés à ce financement sont normalement à destination du propriétaire des lieux, à savoir la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire. Cependant, la Ville a délégué à plusieurs reprises ses droits par délibération pour les périodes de 2006 à 2016.

Aujourd'hui, la Sarl Eden Cinéma sollicite de la part de la Ville une nouvelle délégation pour la période du 20 mai 2016 au 15 septembre 2017, pour des dépenses réalisées à hauteur de 30 802,16 € HT. Ces dépenses concernent principalement des charges de maintenance des installations techniques.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider de la délégation du compte de soutien financier de l'Etat en faveur de l'actuel exploitant de la Sarl Eden Cinéma pour les travaux entrepris pour la période du 20 mai 2016 au 15 septembre 2017 ; d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite délégation et à procéder à toutes les formalités nécessaires.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

10. Pays Bourgogne Nivernaise – Contrat territorial des rivières Vrille, Nohain, Mazou : clé de répartition et montant à la charge de la commune pour l'année 2017

Franck Wickers
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau de 2000 et l'application de l'orientation du Sdage Loire Bretagne, le territoire rassemblant les bassins versants des affluents de la Loire en Bourgogne nivernaise, la Vrille, le Fossard, le Saint-Loup, le Nohain, le Mazou, le Mardelot, etc., a été identifié comme présentant des enjeux qualitatifs en position diffuse, quantitatifs en risques d'inondation et fonctionnels en milieu aquatique. Les milieux naturels sont partiellement altérés et les ressources en eau utilisable pour les activités économiques et la consommation humaine sont menacées. Plusieurs rencontres à l'initiative de l'Etat avec les élus locaux, les gestionnaires locaux et tout autre utilisateur de ces ressources en eau ont permis de mesurer les enjeux socio-économiques pour ce territoire et la nécessité de poursuivre une démarche du contrat territorial.
Ainsi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver la répartition des charges restantes après subvention, 10 050 € en 2015, 30 158 € en 2016 et 34 089 € en 2017. Entre les communes et les communautés de communes, la clé de répartition est fonction du nombre d'habitants concernés et du linéaire de cours d'eau par collectivité : pourcentage du linéaire de cours d'eau x le reste à charge x 0,5 + le pourcentage de la population x le reste à charge x 0,5.
La somme de 5 008 € correspondant à la contribution de la commune pour l'année 2017 est inscrite au compte 657351 du budget de l'exercice 2017.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

11. DETR 2018 – Réhabilitation de l'ancien palais de justice : création d'un restaurant et aménagement d'une salle de spectacle
12. DETR 2018 – Aménagement du quartier Ouest : phase 2, place Baudin et vieux château
13. DETR 2018 – Résidentialisation – opération 2018

Michel Veneau
La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire est éligible à la DETR. A ce titre, elle souhaite inscrire les opérations suivantes : les aménagements d'un restaurant et l'équipement technique d'une salle de spectacle au sein de l'ancien palais de justice ; la phase 2 des travaux prévus sur le quartier ouest concernant la place Baudin et le vieux château ; le programme de résidentialisation de l'îlot Gay Lussac et des bâtiments Binot. En ce qui concerne les aménagements du restaurant et l'équipement technique d'une salle de spectacle au sein de l'ancien palais de justice, il s'agit de finaliser les travaux supplémentaires prévus par ces deux modifications de programme décidées au début de l'année 2015 pour l'aménagement d'un espace de stationnement. Le total de cette opération éligible est estimé à 366 667 € HT. Le montant de la dotation sollicitée est de 220 000 € HT.
Les travaux débuteront à partir du mois de février 2018 pour une durée de 6 mois.
En ce qui concerne la phase 2 des travaux prévus sur le quartier ouest, concernant la rue Baudin et le vieux château, il s'agit de créer, au fur et à mesure des travaux, une liaison douce depuis le centre ville, le rond-point, jusqu'au bord de la Loire. Les travaux seront effectués en deux interventions, à savoir la démolition des propriétés de la ville situées rue Baudin, l'aménagement des voies de circulation, la création d'une place devant les remparts du vieux château. Le total de cette opération éligible est estimé à 1 M€. Le montant de la dotation sollicitée est de 600 000 €.
En ce qui concerne le programme de résidentialisation de l'îlot Gay Lussac et des bâtiments Binot, il s'agit de poursuivre les travaux d'aménagement urbain sur le quartier Saint-Laurent. Le total de cette opération éligible est estimé à 450 000 €. Le montant de la dotation est estimé à 270 000 €.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances et de la commission des travaux, il est demandé au conseil municipal de retenir ces opérations, de solliciter les trois subventions comme indiqué ci-dessus, pour lesquelles un dossier sera établi par projet ; d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires permettant d'obtenir ces subventions.
Vous avez des questions ?

Alain Dherbier
Pour ces trois points, j'aimerais qu'ils soient dissociés. Je vous dis pourquoi.
Concernant le tribunal, ou ce qu'était le tribunal, actuellement, si on regarde les APCP, on est à 3 511 000 €. Je n'ai pas décelé dans ce montant les travaux d'extérieur. Ils y sont peut-être, mais je ne les ai pas retrouvés. On découvre la continuité du projet ici, et vous nous demandez d'entériner. Partant du principe que c'est le seul mode de fonctionnement, ça ne va rien changer à la fin de l'opération, mais vous ne serez pas surpris qu'on vote contre sur le tribunal. On ne sait pas où ça va s'arrêter.

Michel Veneau
Ça va bientôt s'arrêter parce que les travaux vont se terminer au printemps. La finition sera faite au printemps, le restaurant un peu plus tard. Pour le restaurant, on est obligé de relancer des marchés parce qu'on dépasse les 15 % par lot. Vous connaissez la règle, on est obligé de relancer des marchés. Sinon, ça va s'arrêter en ce qui concerne les services, l'office de tourisme et la grande salle au 2e étage.

Alain Dherbier
Parce que février plus 6 mois que vous venez de nous annoncer, ça va un peu plus loin que le printemps.

Michel Veneau
Je ne parle pas du restaurant. Pour le reste, ça devrait se terminer au printemps. On va vous le confirmer. J'ai travaillé encore à midi avec l'architecte et monsieur le directeur général des services sur ce dossier. J'espère qu'au printemps, on pourra intégrer ce bâtiment. Je pense qu'on va y arriver.

Alain Dherbier
Je l'espère.

Michel Veneau
Il nous reste des finitions à réaliser. Si les entreprises envoient les équipes nécessaires pour réaliser les travaux, je pense que ça devrait se faire… Je ne parle pas des jours qu'il nous reste pour aller à Noël, je parle de janvier à mars.

Christian Perreau
Pour le restaurant, je ne comprends pas bien. C'est quand même commercial. Pourquoi on n'utilise pas le Fisac ?

Michel Veneau
Parce qu'on n'aura pas de montant pour le Fisac. On a déjà une enveloppe.

Christian Perreau
C'est commercial.

Michel Veneau
Vous connaissez l'enveloppe du Fisac, on l'a votée.

Christian Perreau
Le Fisac avait déjà servi pour des restaurants. Je ne vois pas pourquoi ça rentre dans ce cadre-là, puisque c'est commercial. L'aménagement de la salle, d'accord, mais le restaurant, c'est du commercial.

Michel Veneau
Nous, on n'équipe pas le restaurant, on est bien d'accord. C'est l'exploitant qui équipe, pas la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire qui paie tout ce qui est équipement intérieur. On ne fait que la structure. On aménage le bâtiment pour que les gens puissent exploiter. Mais ce sont eux qui aménagent tout. La ville de Cosne ne mettra pas un euro sur l'équipement du professionnel. C'est ce qu'on a convenu avec l'exploitant.

Christian Perreau
Le Fisac, c'est pour le commercial. On ne l'a pas utilisé depuis 4 ans, mais c'est quand même pour le commercial.

Michel Veneau
Vous savez pourquoi on ne l'a pas utilisé.

Christian Perreau
Je ne sais pas.

Michel Veneau
On n'avait pas la réponse de l'Etat, c'est simple. Il n'y a pas longtemps qu'on a eu la réponse.

Christian Perreau
C'est un vieux truc, le Fisac. Je crois que ça date de 2002.

Michel Veneau
Vous connaissez bien les difficultés et la gestion du Fisac.

Christian Perreau
Je connais, mais des fois, il faut bouger. C'est ça le problème.

Michel Veneau
On n'a pas bougé ?

Christian Perreau
Je ne sais pas. Au début, non. C'est nous qui l'avions activé. Avant nous, le Fisac, ça n'a pas fonctionné. Il n'y a que 3 commerces qui en ont bénéficié. Sinon, depuis, il n'y a jamais eu de dossier.

Michel Veneau
C'est bien, si vous avez fait des bonnes actions, tant mieux, on ne peut que vous féliciter, M. Perreau.

Christian Perreau
Depuis 2002, sur le Fisac… Ce dispositif, au début, c'est facile, c'est là qu'il faut les activer. Après, c'est plus compliqué.

Michel Veneau
Vous avez bien vu, on l'a passé en conseil municipal, l'enveloppe est déjà figée pour nous.

Christian Perreau
Maintenant, parce qu'on est 15 ans plus tard. C'est obligé, on a perdu beaucoup trop de temps.

Michel Veneau
On passe au vote. On vote séparément.

Pour l'aménagement du restaurant et de l'équipement technique d'une salle de spectacle au sein de l'ancien palais de justice. Qui est contre ? 6, groupe M. Dherbier. Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.
Pour la phase 2 des travaux du quartier ouest, concernant la rue Baudin et le vieux château. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.
Pour le programme des aménagements de l'îlot Gay Lussac et des bâtiments Binot. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

14. Contrat de développement territorial pour la Nièvre – Création d'une voie verte liaison de la Loire à vélo entre Cher et Nièvre

Michel Veneau
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite créer une voie verte permettant la jonction avec le réseau La Loire à vélo, situé à Bannay. A travers cette opération, elle entend utiliser l'aménagement touristique comme un levier de développement économique et d'attractivité au service du territoire. Ainsi, le développement de l'activité touristique est à considérer comme un levier d'attractivité transversale et durable pour les deux départements.
On en a parlé au début du conseil, on y revient, et nos actions vont être menées de plus en plus avec nos voisins de l'autre côté de la Loire, je l'espère.
Les touristes ne s'arrêtent plus à Cosne-Cours-sur-Loire et dans sa région, comme dans les années 60, afin de faire une pause sur la route du soleil et de profiter des bords de Loire. C'était un autre temps, les années 60. Ils sont aujourd'hui à la recherche de l'excellence environnementale et de prestations de qualité. L'activité touristique est une économie bien réelle et non délocalisable, dont les retombées économiques de 29,6 M€ à 34,3 M€ sont directement imputables, respectivement à La Loire en vélo et au Tour de Bourgogne à vélo, ainsi que les emplois créés.
Cela veut dire que La Loire à vélo et tout ce qu'il y a autour ont créé beaucoup d'activités, et ça a donné un chiffre d'affaires. 29,6 M€, c'est très important. Ça peut générer des emplois et la création de diverses activités.
Depuis près d'une année, les communes de Cosne-Cours-sur-Loire et de Bannay travaillent sur un projet structurant. Ce dernier a entraîné de nombreuses réunions de travail avec les partenaires de collectivités de la Nièvre et du Cher. Les communautés de communes, les Pays, les départements et les régions situées des deux côtés de la Loire ont été sollicités. Une étude de faisabilité a été réalisée et présentée aux différents partenaires. En ce qui concerne la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, les travaux se dérouleront en deux tranches. La première consistera en des travaux qui ne concernent que la ville, à savoir la création d'une voie douce le long de la Loire, allant du tribunal, des Marronniers, jusqu'au pont du PO. Le total de cette première tranche de travaux éligibles dans le cadre du contrat de développement territorial de la Nièvre est estimé à 555 956 € HT (y compris l'aménagement de l'accès au pont du PO). La collectivité entend solliciter les services de l'Etat afin d'obtenir un financement de la première tranche dans le cadre du contrat de développement territorial de la Nièvre au meilleur taux possible.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances et de la commission des travaux, il est demandé au conseil municipal de retenir cette opération, de solliciter une

subvention comme indiqué ci-dessus ; d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires permettant d'obtenir ces subventions.

Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Sur ce projet qui a l'air déjà bien avancé…

Michel Veneau
Non, parce que les financements ne sont pas là.

Alain Dherbier
J'ai bien compris. Mais on a été averti de ce projet lundi soir. Ça me rappelle un conseil d'administration à l'ADEB le 23 novembre de cette année, où il nous a été demandé de nous prononcer sur la participation de la CCLVN pour le projet de rénovation et de réhabilitation de l'Eden. Une présentation du projet nous a été faite par M. lebossé, plan à l'appui, financement projeté, budget. A la question que j'ai posée : est-ce que c'est récent ?, il m'a été répondu : ça fait 2 ans qu'on travaille dessus.
On est mis devant le fait accompli et on apprend au dernier moment. Je ne vois pas pourquoi vous nous demandez de nous prononcer. C'est du foutage de gueule.

Michel Veneau
Ce n'est peut-être pas le terme qu'il faut employer.

Alain Dherbier
Ça n'en est pas loin.

Michel Veneau
Il n'y a peut-être pas deux ans…

Alain Dherbier
Il m'a été répondu 2 ans.

Michel Veneau
Je vais vous dire ce qui s'est passé. Avec notre collègue de Bannay, on s'est rencontrés, peut-être il y a 2 ans, et on l'a évoqué. Mais ça a démarré vraiment il y a un an, pas plus.

Alain Dherbier
Je parle de l'Eden. C'est pour l'Eden qu'il nous a été répondu 2 ans. Donc, allez-y, mais on ne prendra pas part au vote, parce que c'est n'importe quoi.

Michel Veneau
On fait les demandes de subvention. Les projets vont être vus en commission, en conseil municipal. Ce ne sont pas des petits projets et ça ne va pas se faire du jour au lendemain. Les financements communautés de communes et Pays, ça peut se faire. Mais quand on va toucher les régions… Il y a deux régions concernées et c'est assez compliqué de faire travailler deux régions ensemble. On a juste fait des rencontres pour l'instant, avec tous nos partenaires. Mais ce n'est pas abouti encore. A mon avis, ça ne se fera pas demain. On va essayer de faire avancer le dossier le plus rapidement possible. Je pense qu'il est

difficile de le dévoiler trop tôt parce que si on dévoile les dossiers trop tôt, les médias font leur travail. Et malheureusement, il y a souvent un dossier sur deux qui n'aboutit pas et c'est dommageable pour la ville et pour tous les élus que nous sommes. Il est préférable de bien ficeler nos dossiers, de bien les préparer. Ce n'est pas qu'on vous les cache, il n'y a rien à cacher. Vous faites partie des conseillers municipaux et c'est tout à fait normal que vous soyez au courant. Mais les dossiers ne sont pas finis, on va en reparler pendant quelques mois.

On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Le groupe de M. Dherbier ne prend pas part. Adopté à l'unanimité des votants.

B. AFFAIRES GÉNÉRALES

15. Convention application du droit des sols entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et Donzy
16. Convention application du droit des sols entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la commune de Tracy-sur-Loire

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La loi ALUR, Accès au logement pour un urbanisme rénové, promulgué le 27 mars 2014, prévoyait la fin de la mise à disposition des services de la direction départementale des territoires (DDT) pour l'instruction des actes d'urbanisme aux communes compétentes, c'est-à-dire celles disposant d'une carte communale à compter du 1er janvier 2017, si elles sont membres d'une EPCI de plus de 10 000 habitants. Suite au désengagement de l'Etat pour les communes qui disposent d'un document d'urbanisme – POS, PLU ou carte communale – la ville de Cosne-Cours-sur-Loire a mis en place un service instructeur application du droit des sols afin de mutualiser les compétences, expertises urbaines et paysagères, d'apporter une gouvernance de proximité, une efficience de la dépense publique. Les communes de Donzy et Tracy-sur-Loire ont souhaité confier l'instruction de leur acte d'urbanisme au service ADS de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, conformément à l'article R423-15 du code de l'urbanisme. Cette mise en place ne constitue pas un transfert de compétence et ne modifie en rien les compétences et obligations des maires en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de leurs administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes qui restent de leur seul ressort.
Une convention détaille les missions dévolues au service ADS de celles restant de la compétence du maire et détermine les modalités de participation financière des communes dans le cadre d'une prestation de service. Cette convention est établie pour une durée de 24 mois pouvant être reconduite par période de deux ans, après décision des assemblées délibérantes.
Après les avis favorables des commissions travaux et bâtiments communaux, urbanisme, patrimoine et des finances, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, d'autoriser Monsieur le maire à signer les conventions annexées qui précisent notamment les modalités de fonctionnement, de facturation des prestations réalisées par le service instructeur ADS, les obligations et rôles respectifs de la ville de Cosne-

Cours-sur-Loire et des communes cosignataires desdites conventions ; désigner au comité de suivi du service instructeur application du droit des sols, moi-même, M. Charly Bruère, adjoint au maire, comme représentant de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, et Christian Delas comme suppléant.

Michel Veneau
Y a-t-il des questions ?
On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

17. Commission communale d'accessibilité des personnes handicapées : rapport annuel

Michel Renaud
Rapport annuel 2016
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Conformément aux dispositions de l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a créé une commission communale pour l'accessibilité. La commission exerce les missions suivantes : elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ; elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal ; elle fait toute opposition utile, de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ; elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ; elle tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public, situés sur le territoire communal, qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.
La commission, créée par délibération en date du 2 juin 2014, et modifiée par délibération du 5 octobre 2016, a donc établi son rapport annuel pour l'année 2016. Conformément aux dispositions légales, celui-ci sera transmis à Monsieur le préfet, au président du conseil général ainsi qu'au conseil départemental consultatif des personnes handicapées.
Vu l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport établi par la commission communale pour l'accessibilité et dire que celui-ci sera transmis aux instances concernées.

Michel Veneau
Merci. Il n'y a pas de vote.

18. Recensement de la population 2018 : indemnités des agents recenseurs

Micheline Henry
Conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, l'organisation du recensement de la population a lieu chaque année dans les villes de plus de 10 000 habitants par sondage effectué à partir d'un échantillon d'adresses représentant 8 % des logements. Le prochain recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 24 février 2018. Il est rappelé toute l'importance du

recensement, ses résultats détermineront entre autres le montant des aides accordées par l'Etat. Il permet également d'ajuster au mieux nos besoins en matière de services à la population, d'équipements collectifs et différentes structures. Cette activité est effectuée par les agents de la collectivité car elle nécessite une grande rigueur. Il est donc proposé au conseil municipal de fixer la base des rémunérations perçues par les agents municipaux en charge du recensement. Cette dernière sera équivalente aux indemnités perçues l'an dernier, à savoir : les agents recenseurs seront payés sur la base de 3,50 € bruts par logement. L'agent coordonnateur percevra une indemnité de 560 € bruts. Les agents chargés du suivi de la mise à jour du RIL percevront une indemnité de 100 € bruts chacun.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver la proposition ci-dessus.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

19. Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2018

Michel Veneau
Par rapport à la loi de 2017, sur les règles des 12 dimanches qui peuvent être appliqués, sa mise en œuvre est applicable pour tous les commerces, étant entendu que les commerces de détail et alimentaires peuvent ouvrir le dimanche – boulangerie, boucherie, poissonnerie – jusqu'à 13 h. Ils peuvent également ouvrir toute la journée des dimanches accordés par le maire. Pour permettre la mise en place de cette dérogation, le maire doit émettre un arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches. Compte tenu de nos concertations préalables incluant les organisations d'employeurs des salariés intéressés qui ont été interrogées à ce sujet courant septembre 2016, faisant l'objet d'un recensement des demandes, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dont la commune est membre, il appartient aujourd'hui au conseil municipal de donner à son tour un avis par rapport à la loi L.3132-26 et R.3132-21 du code du travail. Pour l'année 2018, compte tenu des consultations préalables, il est proposé au conseil municipal de donner un avis sur le principe de désigner 12 dimanches pour lesquels l'ouverture dominicale sera autorisée.
En conséquence, il est demandé au conseil municipal de donner un avis afin que les dimanches soient fixés par le maire, dans le cadre d'un arrêté municipal, en tenant compte de la spécificité des commerces.

Avez-vous des questions ?

Christian Perreau
Déjà, ça serait bien qu'on ait l'arrêté. En 2017, les 12 dimanches étaient lesquels ? Ce serait bien qu'on ait l'arrêté. Je ne sais pas si quelqu'un sait quels étaient les 12 dimanches.

Michel Veneau
Pour 2017, le bilan, c'est 75 dimanches. Cumulés, tous les magasins.

12 et 12, ça fait 24. S'il y a 2 magasins, ça fait déjà 24.
Je vous donne les magasins.
C'est souvent les fêtes.
Gemo, Kiabi, Citroën, Renault, Halle aux chaussures…
Ils nous demandent des dates et nous, on prend un arrêté.

Propos inaudibles

Michel Veneau
Non. Il y en a 4 qui ont fait 12 dimanches. Les autres, c'est 7, 5, 4, 6…
Conforama, Gifi : 12
Noz : 12
Halle aux chaussures : 12
Gemo, Kiabi, 12
Les autres, c'est moins.

On pourra vous donner les dimanches si ça vous intéresse. C'est souvent quand il y a des fêtes ou des ponts.

Christian Perreau
Ça devrait être défini. Ce n'est pas un tel jour… On devrait définir 12 dimanches. Sinon, c'est la foire d'empoigne.

Michel Veneau
M. Perreau, au niveau national, Renault décide que c'est tel dimanche. C'est comme ça que ça se passe. Ce n'est pas le maire de Cosne qui va dire à Renault… Non, c'est national. C'est eux qui font la demande, et après, on prend un arrêté.

Christian Perreau
Je ne suis pas sûr qu'on soit en accord avec la loi. Il devrait y avoir 12 dimanches définis, qui soient négociés avec les commerçants. Mais que l'un fasse telle date, l'autre telle autre date…

Michel Veneau
Vous avez raison, on va vérifier la loi, on va demander à M. le sous-préfet de vérifier. Suite à la demande de M. Perreau, nous allons vérifier.
Monsieur le directeur général me dit que c'est vérifié à chaque fois, parce que tout repasse en sous-préfecture. Vous le savez, vous avez été 6 ans aux affaires, vous savez comment ça se passe, les délibérations, M. Perreau. Vous ne vous rappelez pas ?

Christian Perreau
A mon avis, comme c'est fait là, ça ne me satisfait pas. Je croyais que vous définissiez 12 dimanches et que les gens s'inscrivaient dedans. Sinon, ils font comme ils veulent, chacun prend le dimanche qu'il veut. Ce n'est pas du boulot ! A mon avis, ce n'est pas le sens de la loi.

Michel Veneau
On va demander des éclaircissements au niveau de la loi et on vous donnera la réponse.
On passe au vote.

Qui s'abstient ? Le groupe de M. Dherbier.

Propos inaudibles

Michel Veneau
Pas de commentaires s'il vous plaît. Mme Bezou, j'ai dit pas de commentaires. Personne. Vous votez et on respecte votre vote.
Adopté à la majorité.

Propos inaudibles

Michel Veneau
Mme Quillier, on ne fait pas de commentaires. Nous sommes ici dans une séance, il faut que tout le monde…

20. Dénomination de l'ancien tribunal

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Comme vous le savez, le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, conformément à l'article L.2121-29 du CGCT. En conséquence, il appartient à ce dernier de décider du nom d'un bâtiment communal. Pour le bâtiment de l'ex palais de justice transformé en maison des services et qui intégrera l'office de tourisme ainsi qu'un restaurant, je vous informe que suite à une large consultation effectuée auprès du public – dans Cosne Actu, comme vous l'avez vu – entre le 1er juin et le 30 septembre 2017, nous avons eu 122 réponses, 46 personnes ont voté pour le nom Palais de Loire. Il y a d'autres noms, on pourra vous les donner. Mais la majorité a voté pour Palais de Loire. Je vous propose donc, après en avoir délibéré, que nous donnions le nom de Palais de Loire au bâtiment de l'ex tribunal.

Il y a eu de tout dans les noms, on ne va pas tous les donner. Il y a beaucoup « palais » qui revient. Belvédère un peu, mais surtout palais.
Pas de questions ?
On passe au vote.
Qui s'abstient ? Le groupe de M. Dherbier. Qui est contre ? Adopté à la majorité.

C. AFFAIRES JURIDIQUES

21. Legs de Madame Wozniak Jeannine

Micheline Henry
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire a reçu un courrier de Maître Emmanuel Collet, notaire à Montargis. Il nous a informé que Mme Jeannine Wozniak souhaitait faire un legs de 8 000 € à la collectivité pour entretenir sa sépulture et celle de son époux. De nombreuses entreprises existent et sont à même d'effectuer cet entretien.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider de refuser le legs de Mme Jeannine Wozniak et d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document intervenant pour acter ce refus et notamment le courrier qui sera adressé à Maître Collet pour l'informer de ce refus.
C'est une décision qui est prise parce que je ne vois pas, au niveau organisation, comment faire pour avoir 8 000 € et mettre une fleur chaque année, il y en a pour 70 ans. Et de toute façon, ce n'est pas notre travail. On ne va pas se mettre à nettoyer… Il y a des organismes pour ça.

Michel Veneau
Etes-vous d'accord pour qu'on refuse ce legs ?
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

22. Bail emphytéotique administratif pour la construction d'un lieu de culte

Michel Renaud
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Depuis de nombreuses années, la communauté musulmane de Cosne-Cours-sur-Loire dispose d'un lieu de prière qui n'est pas adapté et qui ne répond pas aux normes de sécurité. Ainsi, l'association El Wafa a fait état de son projet de construire un lieu de culte et d'échange ouvert au public. La commune de Cosne-Cours-sur-Loire a souhaité accompagner l'association dans ses démarches en recherchant un terrain adapté pour la construction de cet édifice, étant entendu qu'il ne s'agit nullement d'intervenir dans la définition du projet et encore moins dans son financement. L'association entend développer des espaces d'information et de convivialité pour assurer une large ouverture aux non musulmans et développer ainsi les échanges. Afin de concrétiser ces démarches, la commune propose de mettre à disposition de l'association El Wafa un terrain d'une superficie de 654 m2 situé avenue de la Paix à Cosne-Cours-sur-Loire, relevant de la parcelle cadastrée BV56. Cette mise à disposition prendrait la forme d'un bail emphytéotique. Les conditions sont les suivantes : mise à disposition du terrain par un bail emphytéotique administratif d'une durée de 99 ans à compter de sa signature. Le coût total de l'opération est estimé à un montant de 200 000 € financés à 70 % par les cotisations des adhérents de l'association El Wafa, 20 % par les dons des associations agréées et des établissements privés et 10 % par les quêtes et collectes auprès de la communauté musulmane du département 58 et de la région Bourgogne Franche-Comté. La superficie du bâtiment projeté est d'environ 320 m2. Les voiries et réseaux divers seront à la charge de l'emphytéote qui devra obtenir, si nécessaire, un droit de passage et de tréfonds sur la parcelle cadastrée BV130.
Le loyer annuel est fixé à 15 € payable en début du premier trimestre de chaque année et révisable chaque année selon la variation de l'indice du coût de la construction. Vu l'intérêt général de l'opération projetée, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver la mise à disposition au profit de l'association El Wafa d'une partie du terrain cadastré BV56, d'une superficie de 654 m2 et la signature du bail emphytéotique administratif d'une durée de 99 ans, moyennant une redevance annuelle fixée à 15 € dans le but d'y construire un édifice selon le cahier des charges ci-joint ; de dire que ce bail emphytéotique sera réglé par acte administratif dont les frais seront à la charge de l'emphytéote ; d'autoriser

Monsieur le maire ou son représentant à signer le bail emphytéotique administratif et le cahier des charges annexé, et à effectuer toutes les formalités nécessaires.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Il faut savoir que l'association El Wafa avait une convention depuis 1987, qui avait été signée par nos prédécesseurs, pour utiliser les sous-sols des immeubles de Nièvre Habitat. C'est quelque chose qui fonctionne déjà. Nous avons visité avec M. Renaud et M. le sous-préfet, nos prédécesseurs aussi. Vous connaissez les problèmes de sécurité et l'Etat nous demande d'être très rigoureux quand on accueille des publics. Aujourd'hui, il n'était plus possible que ces gens soient dans cet espace qui n'était plus du tout dans les normes. Il avait été convenu que M. le sous-préfet tolérait jusqu'à temps qu'on trouve une solution adaptée pour construire un lieu de culte. On a trouvé une solution avec les responsables d'association. Ça a été peut-être long pour l'association, il a fallu prendre son temps, il a fallu qu'on prenne toutes les précautions nécessaires que l'Etat nous demande – l'Etat nous demande de faire très attention, surtout sur les financements, comme vous le savez. Ce sont des gens responsables au niveau de l'association El Wafa, ils nous ont apporté tous les documents nécessaires qui ont prouvé leur bonne foi pour tout ce qui est financement et autre. Aujourd'hui, il y a un financement important collecté, qui leur permet de commencer les travaux tout de suite. Ils ont collecté plus de deux tiers du financement, c'est officiel. Dans les règles que la loi française autorise. On a été en concertation avec les services de l'Etat pour que ça se fasse normalement. Ça permet de rassurer les associations qui sont en charge de mettre en œuvre cet édifice.

Pas de question ? On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

23. Rapport annuel du SIAEP sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Conformément aux dispositions légales, le SIAEP est tenu d'établir dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice un rapport sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable. Ce rapport a été présenté au comité syndical et adopté lors de son assemblée délibérante le 15 septembre 2017. Il est ensuite communiqué aux communes adhérentes du syndicat pour être présenté à leur conseil municipal. Le rapport vous a été communiqué dans le cadre de notre conseil municipal.
Après avis favorable de la commission des travaux et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de prendre acte du rapport établi par le SIAEP au titre de l'exercice 2016.

Michel Veneau
Pas de question ? Il n'y a pas de vote, c'est un rapport.

24. Rues Chollet et Berthelot – Enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange – Mise en œuvre de la convention cadre

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange doivent être réalisés rues Chollet et Berthelot. A cette fin, il est proposé une convention ayant pour objet la mise en œuvre de la convention cadre avec la mise en souterrain des réseaux aériens de communication électronique d'Orange, établie sur support commun avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité, entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et Orange, pour définir les moyens de mise en œuvre des travaux et formaliser les modalités juridiques et financières de l'opération. Cette dernière consiste à réaliser des travaux de génie civil, pose des installations de communications électroniques et travaux de câblage, dépose et pose des équipements de communications électroniques.
Les prestations, études et travaux de câblage réalisés par Orange sont estimés à 5 099,60 € nets. La ville de Cosne-Cours-sur-Loire apportera une participation de 18 %, soit un montant de 917,93 € nets.
Après avis favorable de la commission des travaux et bâtiments communaux, urbanisme, patrimoine, et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'accepter les termes de la convention jointe en annexe ; d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer la convention ; de dire que l'inscription a été prévue au budget de l'exercice en cours ; de décider de donner délégation au maire ou à son représentant pour toutes les décisions afférentes à ces travaux.

Michel Veneau
Il faut qu'on soit très vigilants au niveau des travaux, qu'on fasse très attention parce qu'il risque d'y avoir des travaux chez nos amis du Cher, chez nous. Il faut qu'on soit très vigilants sur la planification des travaux, surtout dans ces endroits où il y a des écoles.

Avez-vous des questions ? On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

25. Motion présentée par les élus communistes Front de gauche et PRG pour le maintien du Centre 15 dans la Nièvre

Michel Veneau
C'est Mme Botté qui va nous lire cette motion, parce que Mme de Sainte-Croix vient de Gien et elle ne peut pas lire pour des raisons personnelles.

Anne-France Botté
Le futur Plan régional de santé 2018-2023 qui doit déterminer les moyens et l'organisation des soins dans la région Bourgogne Franche-Comté et dans la Nièvre pour les années à venir est en cours de négociation à Dijon depuis plusieurs mois. A ce stade, l'Agence régionale de santé envisage la fermeture du centre 15 actuellement basé à

Nevers et le transfert des appels d'urgence à Dijon. Les élus de Cosne-Cours-sur-Loire s'inquiètent que seule une logique économique soit avancée pour justifier une telle décision. Ils alertent sur les lourdes conséquences qu'un transfert des appels d'urgence à 250 km de Nevers occasionnerait sur l'organisation des secours et des soins sur le territoire. Ils rappellent que seule une connaissance fine et précise du territoire, a fortiori dans un milieu rural comme la Nièvre, permet la réactivité nécessaire quand des vies humaines sont en jeu et la pertinence des décisions médicales quand elles doivent être prises dans l'urgence. Ils s'alarment de la difficulté accrue qu'occasionnerait un tel transfert pour le recrutement des médecins urgentistes, accroissant ainsi encore la désertification médicale dont souffre la Nièvre. Ils refusent qu'à nouveau, un service public essentiel pour la vie quotidienne des Nivernaises et des Nivernais disparaisse du département, avec les 9 emplois fonctionnels correspondants. Ils apportent leur soutien aux permanenciers en grève administrative depuis le 30 octobre, ainsi qu'à l'intersyndical du centre hospitalier de Nevers, qui a déjà recueilli en quelques semaines près de 20 000 signatures sur la pétition qu'elle a initiée auprès de la population. En conséquence, les élus de Cosne-Cours-sur-Loire demandent au gouvernement que le futur Plan régional de santé garantisse le maintien du Centre 15 dans les locaux de l'hôpital de Nevers. Ils demandent également que le Centre hospitalier de Nevers soit rapidement doté d'un hélicoptère sanitaire indispensable à la sécurité des Nivernaises et des Nivernais et s'inquiètent de la possibilité aujourd'hui avancée de la suppression de l'hélicoptère de l'hôpital d'Auxerre. Ils s'offusquent des propos tenus dernièrement par Mme la ministre de la Santé affirmant que 30 % des dépenses de l'assurance maladie ne sont pas pertinentes et demandent au gouvernement de renoncer aux 4,2 milliards d'euros de restriction budgétaire imposés dans le projet de loi de finances pour la sécurité sociale pour 2018 ; aux 1,2 milliard d'euros pour l'hôpital public aujourd'hui exsangue, qui risquent d'aggraver encore un accès aux soins déjà passablement dégradé dans la Nièvre, comme dans de nombreux départements français.
Pour extrait conforme, le maire.

Andrée De Sainte-Croix
Je m'excuse, j'ai été opéré de l'œil et je ne vois pas devant mes yeux. Avec Isabelle Molina, on avait prévu de déposer cette motion suite au problème de la disparition du Centre 15 dans la Nièvre. C'est pour ça qu'on a présenté cette motion, en exposant le maximum de raisons qui font qu'il faut qu'on réagisse pour éviter que le Centre 15 disparaisse de notre département et soit transféré à Dijon.

Alain Dherbier
Dans le même ordre d'idée, suite à un article paru récemment dans le Centre, concernant l'ouverture des urgences à Clamecy, ainsi que la déclaration que nous a fait le colonel en charge du Sdis dans le département, je souhaiterais, si vous en êtes d'accord, à la suite du paragraphe « en conséquence, les élus de Cosne-Cours-sur-Loire demande au gouvernement le maintien », qu'on rajoute : « ainsi que le maintien de l'ouverture du service des urgences du pôle de santé cosnois 24 h/24 ».

Michel Veneau
C'est ce que le colonel nous a annoncé l'autre jour à Sainte-Barbe.

Alain Dherbier

Il nous a laissé entendre qu'il prévoyait de les fermer à 20 h.

Michel Veneau
Pas 20 h, mais au moins 2-3 heures la nuit. Pour l'instant, il n'y a rien d'arrêté, mais il y a des prémisses… On pourrait rajouter, au niveau du Sdis, des pompiers, qu'on maintienne le service 24 h/24.

Alain Dherbier
Il faut que ce soit les urgences.

Michel Veneau
Le Sdis est concerné aussi.

Alain Dherbier
C'est consécutif à la fermeture. Le Sdis, ils vont faire leur boulot, mais ce qui les inquiète, c'est que si les urgences sont fermées à Cosne, quand ils vont prendre en charge un malade, ils vont devoir l'emmener à Nevers, Bourges ou Auxerre. C'est ça la problématique.

Christophe Bocquet
Pour moi, ce n'était pas possible avant ? D'accord.

Michel Veneau
M. Dherbier, vous passerez le texte qu'on le rajoute à la motion.
On va avoir des états généraux au mois de janvier au département, avec l'ARS. Les états généraux, les grand-messes, c'est bien, mais ce qu'il faut, c'est dans les faits. Pour la population, il faut qu'on arrive à pouvoir maintenir, comme vous l'avez dit, dans le milieu rural, c'est là qu'on en a le plus besoin.

Pas d'autres observations ? On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

26. Motion de soutien à l'activité du site Vallourec de Cosne-Cours-sur-Loire

Denis Mangeot
Après ma lecture, on pourra modifier ensemble les termes de ce texte. On pourra modifier la date qui est en toute lettre là, 2017… Avant que je lise, l'objet qui serait plutôt une motion de soutien à l'activité du site Vallourec plutôt qu'aux seuls employés, peut-être, si vous l'acceptez.

Le groupe Vallourec, leader mondial des tubes en acier sans soudure, envisagerait de vendre sa branche Drilling product, ce qui pourrait entraîner la suppression de 120 postes sur le site de Cosne-Cours-sur-Loire. Notre territoire, qui a déjà perdu plus d'un millier d'emplois au cours des dernières années, risque d'être une nouvelle fois affecté par cette décision. La compétence et le savoir-faire des salariés de Vallourec sont reconnus. Les processus de fabrication et les machines utilisées peuvent s'adapter à d'autres productions et permettre ainsi de redéployer l'activité de l'entreprise. Le

conseil municipal assure l'entreprise et ses salariés de son soutien inconditionnel et demande à l'Etat de :
- rechercher en concertation avec le cabinet désigné par Vallourec, les dirigeants de Vallourec et tous les élus concernés, une solution permettant le maintien de l'activité de l'entreprise de Cosne-Cours-sur-Loire ou la reconversion industrielle du site, avec la garantie de conserver les 120 emplois ;
- proposer une vraie politique nationale en faveur de l'innovation industrielle dans les territoires ruraux ;
et aux élus du territoire – députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux – d'interpeller collectivement les instances nationales en charge de ce dossier et de rencontrer les ministres concernés afin de soutenir l'activité du site de Villechaud.

Un mot sur les 120 employés. Aujourd'hui, ils doivent être quelque chose comme 138. Sur ces 138…
M. Bruère, peut-être un commentaire ?
Sur ces 138, il y en aurait 18 qui serait à la fin du PSE précédent, qui vont donc partir. Donc ceux-là ne sont pas concernés par un éventuel licenciement.

Je tiens à dire qu'autant l'inquiétude est grande, autant l'émotion existe, avec beaucoup d'agitation autour de ça, autant rien n'est fait aujourd'hui. Ce site est à vendre, quand le groupe Vallourec l'aura décidé, ce qui n'est pas encore le cas. Aujourd'hui, la seule vraie annonce que l'on puisse faire, c'est celle de Vallourec, parue dans la nuit de lundi à mardi. Pourquoi dans la nuit ? Parce que quand on fait une annonce telle que celle-là, il y a peut-être des mouvements à craindre sur la Bourse et que la COB peut intervenir dès l'ouverture de la Bourse. C'est pour ça que ça s'est passé dans la nuit.
Aujourd'hui, on n'en est qu'à une information précise : le groupe Vallourec a sur sa table une proposition de rachat pour 63 M$ (55 M€) de sa branche… Elle n'est pas tombée par hasard, c'est une proposition qui a certainement été sollicitée puisque Vallourec annonce également vouloir se séparer, pour des raisons de recentrage sur son activité principale, de son activité pétrolière. Le groupe qui propose le rachat est un groupe américain de très grande dimension internationale qui s'appelle NOV.
On en est là. Bien sûr que l'inquiétude est grande, que les employés de Vallourec ne vont pas passer un bon Noël. Mais rien n'est fait. On peut pour l'instant agiter les bras, mais on n'a pas beaucoup de motifs d'agir. Ça n'empêche pas qu'une réunion va avoir lieu après-demain avec toutes les instances concernées – sénateurs, députés…

Michel Veneau
… elle m'a demandé si elle pouvait faire une réunion à Cosne. J'ai accepté. C'est elle qui a invité les personnes, les parlementaires, les élus.

Denis Mangeot
Ce que nous avons tous décidé de faire, c'est de ne montrer qu'un visage face à cette situation, pas de parti politique, pas de division, quelle qu'elle soit. On aura tous le même rôle : assurer la pérennité de l'activité sur ce site. On va certainement recréer des réunions, comme on a eu au moment du premier PSE, avec toutes les personnes concernées autour d'une table et la volonté de construire. En tout cas, c'est même encore trop tôt pour dire ça. Il ne se passe rien, il y a juste une proposition sur une table. On a le droit d'être inquiet, évidemment.

Maintenant, je réponds à vos questions, mais vous aurez certainement plus de questions que je n'ai de réponses.

Michel Veneau
Pas de question ?

Denis Mangeot
Des modifications à faire à ce texte ?

Michel Veneau
On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.
Merci.
Le conseil va se terminer. Je vous remercie. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous. Et surtout une bonne santé.
On va passer au petit verre de fin d'année. Avant, vous signez. Merci beaucoup.

Signature des membres présents :

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Monsieur Michel RENAUD	Adjoint
Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Monsieur Charly BRUERE	Adjoint
Madame Martine COUCUREAU	Conseiller municipal
Madame Christine GUILLEMET	Conseiller délégué
Monsieur Christian DELAS	Conseiller délégué
Monsieur Alain THENOT	Conseiller délégué
Monsieur Denis MANGEOT	Conseiller délégué
Madame Marie-Claire DENUE	Conseiller municipal
Madame Véronique DUCHEMIN	Conseiller municipal
Madame Anne-France BOTTE	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Monsieur Christophe BOCQUET	Conseiller délégué
Monsieur Chérif MOUAT	Conseiller délégué
Madame Vérohanitra JOUY	Conseiller municipal
Monsieur Franck WICKERS	Conseiller délégué
Madame Marie-Jeanne CORNETTE	Conseiller délégué
Monsieur Alain DHERBIER	Conseiller municipal
Madame Sylviane BEZOU	Conseiller municipal
Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Madame Nathalie PETOUILLAT	Conseiller municipal
Madame Andrée de SAINTE CROIX	Conseiller municipal